

REVUE
D'HISTOIRE

DES FACULTÉS DE DROIT
ET DE LA CULTURE JURIDIQUE

2017 – n° 37

BATBIE, UN PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC EN POLITIQUE (1871-1887)

Batbie fait partie de la longue cohorte des personnages dont l'histoire n'a guère retenu le nom. C'est à peine moins vrai pour le monde plus restreint des professeurs de droit, même si cette figure de la Faculté de droit de Paris dans la seconde moitié du XIX^e siècle a trouvé place, aux côtés de Cormenin et Gérando, dans la galerie des « fondateurs du droit administratif » entreprise biographique d'avant-guerre¹. Mais il appartient également à cette catégorie, somme toute assez peu nombreuse, de professeurs de droit ayant exercé une activité politique : parlementaire plus de quinze ans durant, brièvement ministre, il joua un rôle non négligeable, essentiellement au cours d'une période brève mais particulièrement riche et intense, la fondation de la III^e République². C'est surtout de celle-ci dont il sera question dans les pages qui suivent.

¹ R. Vidal, *Batbie, homme politique, économiste et juriste*, LGDJ, coll. « Les fondateurs du droit administratif », 1950. L'ouvrage compte plusieurs références biographiques, dont on signalera surtout : A. Ducassé, *Monsieur Anselme Batbie. Notice biographique*, Auch, Librairie Auscitaine, A. Thibault, 1887. Comte de Franqueville, *Notice sur M.A. Batbie, Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1888, p. 864-884. On peut ajouter la notice de F. Burdeau, « Batbie » (P. Arabeyre, J.L. Halpérin, J. Krynen dir.), *Dictionnaire historique des juristes français*, PUF, 2007, p. 50 (avec une erreur : Batbie ne fut pas ministre de l'intérieur, comme on le verra). Ces sources doivent être complétées, outre les livres d'histoire d'une certaine ampleur (Hanotaux, Halévy) par un manuscrit inédit de 603 pages, rédigé par Batbie lui-même, jamais publié, et portant le titre *Les origines de la III^e République* (nous les citerons désormais sous la mention : Batbie, *Souvenirs*). Signalé par un autre professeur de droit public ayant accompli une carrière politique, Joseph Barthélémy, dans son livre *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions* (Delagrave, 1934, p. 65 et 69), qui eut l'ouvrage entre les mains, on l'a cru perdu (R. Hudemann, *Fractionsbildung im französischen Parlament*, Munich, Artemis, Beiheft der Francia, vol. 8, 1979, p. 235). Par une chance exceptionnelle (internet aidant), il m'a été possible de le trouver dans une librairie à Bordeaux ; l'Institut Cujas de l'Université Paris II Panthéon-Assas en a fait l'acquisition. Je remercie chaleureusement le Professeur Benoît Plessix d'avoir rendu possible cette opération. Batbie a rédigé son manuscrit à la troisième personne, mais a ajouté parfois des notes intitulées « extrait de mes notes personnelles ».

² C'est notamment pour cela qu'il est régulièrement évoqué dans les nombreux ouvrages des acteurs de cette période ainsi que des livres d'histoire spécialisés.

I. Portrait et carrière universitaire

Une première originalité signale Batbie à l'attention de nos contemporains : ses prénoms, devenus rares autant que plaisants (surtout si on les rapporte à sa carrière). Le premier, *Anselme*, viendrait du germanique et signifierait « casque de guerre » (l'allemand *Helm* signifie casque) ; le second, *Polycarpe*, est un prénom d'origine grecque ancienne, renvoie à l'évêque de Smyrne, martyr sous Marc-Aurèle et mort en 155. Il signifie « qui a beaucoup de fruits » (« fruit abondant » ou encore « corne d'abondance »).

Batbie naît le 30 mai 1828 dans le village de Seissan³ dans le Gers, où sa famille était établie depuis le XVII^e siècle, plusieurs de ses aïeux ayant occupé la charge de notaire. Il fait ses études à Auch puis fait son droit à la Faculté de Toulouse, remporte simultanément le premier prix de droit français et droit romain (il obtient sa licence en 1847).

Ses vertes années semblent avoir été un moment turbulentes : Franqueville parle des « ardeurs de son exubérante jeunesse ». Nous sommes en 1848 et il a 20 ans. Batbie fut alors un Républicain exalté ; monté à Paris, il s'est « signalé, dans diverses réunions publiques, par l'audace de ses opinions et par la violence de ses discours » (Franqueville). Il aurait notamment parlé de livrer les bourgeois « en pâture au lion populaire »⁴. Ses adversaires politiques lui rappelleront plus d'une fois ce passé⁵.

³ Le bourg compte aujourd'hui une avenue Anselme Batbie. Le site internet de la mairie mentionne Batbie parmi les hommes célèbres de la commune, « Esprit brillant, Homme intègre et serviable, conseiller des gouvernants, il était très attaché à Seissan, et fut un des bâtisseurs (*sic*) de l'église Notre Dame de l'Assomption ».

⁴ P. Bosq, *Souvenirs de l'Assemblée nationale*, Plon-Nourrit, 1908, p. 185. Il fonde et préside un « comité républicain du Gers à Paris », avec son ami Victor Luro (qui sera également député orléaniste en 1871-1875), à la veille des élections à l'Assemblée constituante. Il adressa à ce titre une « circulaire » aux électeurs du Gers lors des élections de 1849, véritable profession de foi républicaine dans laquelle il lançait : « n'envoyez à l'Assemblée nationale que des Républicains éprouvés, dont le passé garantit l'avenir » (texte republié par le journal (de tendance républicaine) *Le Soir*, en nov. 1872). Le *Dictionnaire des parlementaires français* de Robert et Cougny (1889) prétend qu'il se serait présenté (sans succès) aux élections à l'Assemblée législative des 13-14 mai 1849. Mais cela paraît inexact puisque la Constitution de 1848 fixait à 25 ans l'âge de l'éligibilité (art. 26), or, Batbie n'avait alors, à quelques jours près, même pas 21 ans.

⁵ Par exemple Gambetta, dans la séance du 4 juin 1874 (*Annales de l'Assemblée nationale*, 4 juin 1874, p. 302). À Casimir-Périer (député orléaniste en passe de se rallier à la République), qui lui rappelait, en 1872, son attitude de 1848, Batbie répondait par la

Néanmoins, il s'assagit rapidement et réussit en juillet 1849 le concours d'Auditeur au nouveau Conseil d'État réorganisé par la loi du 3 mars 1849⁶. « Pendant les deux années qu'il passa dans cette grande famille, il sut prendre une place honorable et conquérir l'affection de ses collègues »⁷. Mais le coup d'État du 2 décembre 1851 interrompt brutalement sa carrière : il est révoqué. Se voyait-il un avenir de conseiller d'État ? En tout cas, il avait entretemps pris soin de devenir Docteur de la Faculté de droit de Paris, avec une thèse soutenue le 23 juillet 1850⁸. Bien lui en prit ; cela lui ouvrait une autre porte.

Admis au concours pour le professorat en droit, il fut nommé le 13 mai 1852 suppléant à la Faculté de droit de Rennes. Avant même d'avoir pris possession de son poste, il fut transféré à celle de Dijon (1^{er} juin 1852), où il termina l'année universitaire. En janvier 1853, il est envoyé à Toulouse, où il assurera pendant deux ans un cours de droit public administratif comparé⁹. Il est appelé à la Faculté de droit de Paris le 9 janvier 1857 comme professeur suppléant (il suppléera notamment Vuatrin sur la chaire de droit administratif). En 1860, le ministre de l'instruction publique l'envoie en mission en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas pour étudier l'organisation de l'enseignement du droit. Il devient Professeur titulaire le 31 décembre 1862 sur la seconde chaire de droit administratif qui vient d'être créée à Paris. À la rentrée de 1864, il est en outre choisi comme titulaire de la Chaire d'économie

phrase assez amère et bien connue d'Edmund Burke : « Celui qui n'est pas républicain à vingt ans fait douter de la générosité de son âme ; mais celui qui, après trente ans, persévère encore fait douter de la rectitude de son jugement » (cité par R. Vidal, *op. cit.*, p. 18).

⁶ En raison de son engagement partisan dans les mois précédents, « quoiqu'il eût obtenu d'excellentes notes, dans les diverses épreuves du concours, la majorité des examinateurs se montrait disposée à l'exclure. Le président du jury, l'honorable M. Boulatignier, refusa de se prêter à cette injustice ; il déclara qu'il ne signerait pas le procès-verbal des opérations, et il soutint son opinion avec une telle énergie que ses collègues finirent par accepter une transaction. Le candidat fut admis, mais il fut placé le dernier sur la liste des auditeurs nommés par le décret du 7 août 1849. » (Franqueville, *loc. cit.*, p. 864-865, qui précise que l'affirmation de M. Gréard, lors de ses obsèques, selon laquelle Batbie fut le premier était donc inexacte).

⁷ Franqueville, *loc. cit.*, p. 866.

⁸ Ses deux thèses (latin et français) portent sur *De Rei vindicatione. Du droit de propriété et de l'action en revendication*.

⁹ A. Bitard, *Dictionnaire général de biographie contemporaine*, Paris, M. Dreyfous, 1878, p. 91.

politique nouvellement créée (Cours facultatif en doctorat¹⁰). Il sera également avocat à la Cour d'Appel de Paris, mais plaidera peu.

Batbie, après sa retraite professionnelle, finit par être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1885¹¹. Cela vient un peu tard : malade depuis plusieurs années, « sous le poids de ce corps qui l'écrasait » (Franqueville), il décède le 12 juin 1887. Il est enterré à Seissan mais son cœur a été placé (après un passage à Sainte Clotilde) dans la basilique du Sacré-Cœur de Paris (on verra plus loin pourquoi)¹².

Batbie est d'abord un physique. Il aurait été « frêle et chérif » dans son enfance, paraît-il ; mais le temps passe, le Batbie de 1871 est tout autre : un « géant de six pieds » (Bosq), « une énorme corpulence » (de Marcère¹³), « un grand et gros corps informe » (de Meaux), « un corps massif et épais qu'il avait peine à remuer » (de Broglie), « une manière de colosse » (Du Barail), un « mastodonte » (Claveau), bref : « très gros » (Claveau)¹⁴. Les mots abondent sur son physique : « Quand il montait à la tribune, qui craquait sous son poids, il ressemblait, disait-on, à un éléphant qui prendrait un bain de pieds » (Du Barail)¹⁵. Émile Zola, qui fut journaliste

¹⁰ Après un premier succès d'audience, l'auditoire le délaisse et Batbie, tout en conservant sa chaire, cesse rapidement son enseignement. À partir de 1870, il est suppléé par Boissonade puis Cauwès et, pour son cours de droit administratif, par Léon Cassin (G. Richard, *Enseigner le droit public à Paris sous la Troisième République*, Dalloz, « Nouvelle bibliothèque des thèses », 2015, p. 48, note 82).

¹¹ « Désabusé des triomphes éphémères de la vie publique, M. Batbie était tourmenté d'une suprême et légitime ambition. Depuis bien des années, il avait souhaité cette incomparable récompense que vous seuls pouvez décerner. En mettant le comble à ses vœux, en l'appelant à s'asseoir sur le fauteuil qu'avaient successivement occupé MM. le duc de Bassano, Berriat-Saint-Prix, Vivien et Faustin Hélie, l'Académie fit un acte de stricte justice. » (Franqueville, *loc. cit.*, p. 883).

¹² L. Marsol, « Le cœur de Batbie au Sacré-Coeur de Montmartre : Mythe ou réalité ? », *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire & scientifique du Gers*, 2015, n° 418, p. 488-491.

¹³ Qui écrit encore : « Lourd, de taille énorme et épaisse, on le comparait, dans le monde de la Gauche (où on le traitait un peu comme un déserteur) à un pachyderme » (Marcère, *Histoire de la République 1876-1879*, Seconde partie, Plon, 1910, p. 176).

¹⁴ Il a été rapporté que, pour aller voir le Président de la République, Mac Mahon, le 11 décembre 1877, Batbie « se précipite dans un fiacre pour courir à la préfecture de Versailles, où réside le Maréchal. Le fragile véhicule se brisa sous le poids de son corps. "Mauvais signe", dit (Batbie) en souriant » (A. Ducassé, *op. cit.*, p. 8).

¹⁵ *Le Figaro* réalisa le 27 mai 1873 des « croquis de ministres » sur un ton qui, aujourd'hui, choquerait : « Ce n'est pas un homme, c'est une machine de guerre. Il est tellement grand qu'à la tribune, il a l'air d'être dans un bain de pied. Fort large d'épaules,

parlementaire en 1871-72, observateur critique de l'Assemblée nationale, se plaît à l'égratigner : « Ce monsieur Batbie dont la carrure d'éléphant blême eût réjoui Rabelais a des grâces d'ours apprivoisé dans la polémique privée »¹⁶. « On était exaspéré contre lui, à gauche, et Arago, qui faisait toujours des mots, dit : « On prétend que Batbie est un éléphant, ce n'est pas vrai, c'est un [...] animal qui a avalé un Code »¹⁷.

Mais la personnalité contraste avec ce physique quelque peu ingrat. Sur ce point encore, les abondants témoignages concordent : « M. Batbie avait la sympathie de tous. Il faut dire, d'ailleurs, que les allures un peu batailleuses de son parti juraient avec la douceur de ses manières et la tolérance de son caractère tout bienveillant », relate sa nécrologie pour la Société d'économie politique¹⁸. Il était

Le meilleur des hommes, le plus savant des jurisconsultes et le plus spirituel des sceptiques. Il joignait, à ce scepticisme, infiniment de bonne grâce, beaucoup de finesse et de malice¹⁹.

Aimable d'ailleurs, spirituel et bon enfant, il ne cherchait pas à s'en faire accroire et se gaussait volontiers de sa propre Excellence²⁰.

Il cachait sous une énorme corpulence un esprit fin, délié²¹.

Il cachait, sous une structure monumentale, l'esprit le plus fin et le plus charmant²².

carré de poitrine, c'est un hercule parlementaire fatigué de porter sa tête en la penchant légèrement sur l'épaule gauche. Un visage rond, pourvu de larges favoris auvergnats et de longs cheveux pendants. Professeur à la Faculté de droit de Paris, il fait de la politique grosse comme lui. Il a été républicain en 48 et il s'en reprend bien. Il s'appelle Anselme et même Polycarpe ».

¹⁶ *La cloche*, 13 décembre 1872, rééd. *Lettres parisiennes*, 1872 (rééd. Zola, *Ab ! Vivre indigné, vivre enragé*, Poche, 2013).

¹⁷ E. de Marcère, *op. cit.*, I, p. 265. La phrase s'inspire probablement d'un mot de Mme de Girardin qui, parlant de la célèbre cantatrice italienne, Marietta Alboni, qui triomphait alors, disait qu'elle était « un éléphant qui a avalé un rossignol ». De fait, chez Batbie, « il y avait un contraste entre sa corpulence monstrueuse et la petite voix qui s'échappait de cette masse formidable [...]. On en demeurait toujours saisi, se demandant comment d'un pareil tuyau d'orgue ne sortait qu'un son aussi fluet ! » (*Le Figaro*, 17 juin 1887).

¹⁸ *Annales de la Société d'économie politique*, t. 15, 1885-1887, séance du 5 juil. 1887, p. 556-557.

¹⁹ P. Bosc, *op. cit.*, p. 185-186.

²⁰ Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Plon-Nourrit, 1905, p. 198.

²¹ Marcère, *L'Assemblée nationale de 1871*, t. I, Plon, 1904, p. 265. Mais « ce gros homme était habile, savant, plein de ressources, et il servait utilement son parti » (Marcère, *op. cit.*, III, p. 176).

²² Gal du Barail, *Souvenirs*, Plon, 1894, p. 376.

Esprit fin dans un grand et gros corps informe (nous l'appelions l'éléphant subtil) il portait à la tribune une parole lourde et sans ampleur, mais précise, frappante et adroite²³.

II. Un député orléaniste influent (1871-1873)

Lorsqu'il (re)vient à la politique à la chute du Second Empire, Batbie a 42 ans et est revenu de ses emportements de jeunesse, en particulier de son républicanisme. Déjà en 1861, son livre sur Turgot²⁴ dénote déjà clairement des accointances libérales, économiques comme politiques : il se saisit de l'occasion pour faire l'apologie de la monarchie constitutionnelle et de l'équilibre des pouvoirs (en particulier par le bicaméralisme), dans une perspective typique de l'Orléanisme, d'ailleurs plus spécialement sa mouvance guizotiste (le trône du monarque constitutionnel n'est pas « un fauteuil vide »). Au reste, on ne sait rien de ses possibles relations politiques durant cette décennie.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'à la suite de l'écroulement de l'Empire et de la proclamation révolutionnaire de la République (4 septembre 1870), une Assemblée nationale fut élue afin, en premier lieu, d'approuver la convention d'armistice signée le 28 janvier 1871 par le gouvernement provisoire français, le professeur de droit parisien s'engagea. Une réunion tenue à Auch le 4 février 1871 entérine les candidats d'une liste conservatrice avec, à sa tête, Batbie. Tous les six furent élus le 8 février, Batbie étant celui qui obtient le plus de voix²⁵. L'un des leaders du centre-gauche, Émile de Marcère, dira rétrospectivement, un peu méchamment, de Batbie qu'il était « sans foi aucune, attaché au conservatisme sans

²³ Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 148-149. Ce sobriquet est confirmé par Anatole Claveau : « On appelait ce jurisconsulte l'éléphant subtil, parce qu'il était à la fois très gros et très fin. Nul n'était plus capable que ce mastodonte d'imaginer une formule qui ne fit pas trop crier. Il possédait en outre une cuirasse de placidité sur laquelle s'éteignaient les protestations et les invectives. Je n'ai jamais vu d'homme plus calme au milieu du feu que l'éléphant subtil. Il semblait plutôt fier que fâché de ce surnom ». (A. Claveau, *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin*, Plon, 1914, t. 2, p. 360).

²⁴ *Turgot, philosophe, économiste, administrateur*, Paris, Cotillon, 1861, ici p. 119-142 (l'ouvrage est disponible sur la base numérique Gallica de la Bibliothèque nationale de France). Valette, professeur à la Faculté de droit de Paris, en fait une recension dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1861, p. 360.

²⁵ 59 860 voix sur 74 830 votants (pour 98 233 électeurs inscrits). Son élection fut validée dès le 14 février par l'Assemblée (J.O., p. 15). Son ami Luro est également élu.

trop savoir pourquoi, flirtant volontiers avec tout le monde »²⁶. Il ajoutera toutefois :

M. Batbie était un professeur de droit très qualifié. [...] À l'Assemblée nationale, il était entouré d'un certain prestige de professeur de droit, très capable, et de praticien habile. Il avait pris place au Centre droit, et il y faisait figure, surtout par sa science, à laquelle ses collègues avaient recours dans les cas difficiles. Il lui fallait toutes les ressources d'un esprit très nourri de savoir, très avisé et très fin, pour acquérir une autorité relative, celle que l'on accorde à l'habile homme qui vous tirera d'un mauvais pas²⁷.

Batbie participe à la réunion dite des Réservoirs, qui rassemble périodiquement la plupart des députés monarchistes, lesquels, à ce moment, dominant largement l'Assemblée²⁸. Puis s'inscrit au groupe parlementaire du Centre droit, regroupant la plus large partie des Orléanistes, fondé en avril 1871²⁹.

Dans cette assemblée nombreuse (plus de 700 membres), et quoique Batbie (contrairement à certains autres) n'ait jamais été parlementaire auparavant, il n'est pas un *Backbencher*, bien au contraire : il est en vue dès les premières semaines de travail de l'Assemblée nationale. Plusieurs fois vice-président du groupe Centre droit³⁰, il fut l'un des quinze députés chargés d'accompagner Adolphe Thiers, chef du pouvoir exécutif, à Versailles pour la discussion des préliminaires de paix auprès de Bismarck (février 1871), fit partie de la commission d'enquête sur l'organisation administrative de Paris et de la Seine, ainsi que de la commission de permanence de l'Assemblée, compétente pour exercer le contrôle sur l'Exécutif durant les vacances parlementaires.

²⁶ Marcère, *op. cit.*, I, p. 265.

²⁷ Marcère, *op. cit.*, III, p. 175-176.

²⁸ D. Gros, *Naissance de la Troisième République*, PUF, coll. « Léviathan », 2014. On peut ajouter au passage qu'il fut membre de la réunion des députés partisans de la liberté commerciale (libre-échangiste) (cf. R. Hudemann, *op. cit.*, p. 427), ce qui ne saurait surprendre au regard de ses positions économiques libérales.

²⁹ On notera qu'il n'était affilié à aucun autre groupe politique, alors que la double (parfois même la triple) appartenance aux groupes était possible et fréquente à cette époque.

³⁰ Du 5 janvier 1872 au 27 juin 1872 puis à nouveau du 22 décembre 1873 jusqu'à la fin de l'Assemblée en décembre 1875 (R. Hudemann, *op. cit.*, p. 433).

« M. Batbie était un peu l'homme à tout faire, avec toutes les aptitudes d'un légiste, fertile en expédients », note Émile de Marcère³¹. C'est donc certainement, outre son talent personnel, sa qualité de professeur de droit (presque le seul parmi les députés de 1871³²) qui explique le rôle important que Batbie fut appelé à jouer tout au long de l'Assemblée nationale de 1871 à 1875. Spécialiste de droit administratif du fait de ses enseignements, Batbie n'était, au fond, guère moins versé dans le droit constitutionnel (qui n'était plus enseigné de manière autonome sous le Second Empire) : son *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*³³ faisait une large place au droit constitutionnel tel que l'on pouvait en donner un aperçu, à l'époque³⁴. À l'occasion, il a bien recours à l'argumentation de juriste savant³⁵.

Ses compétences techniques sont recherchées : il aurait été consulté sur la question du règlement de l'Assemblée nationale³⁶ ; en août 1871, il fait partie d'une délégation de cinq membres des droites pour préparer la discussion sur la très importante proposition Rivet destinée notamment à donner à Thiers, désigné

³¹ *Op. cit.*, I, p. 265.

³² Outre Alfred Bertauld (Centre gauche), Professeur de droit civil à Caen, dont il sera question plus loin, siégeait également à l'Assemblée nationale, dans le même groupe que Batbie, Albert Desjardins, plus jeune de dix ans (né en 1838), agrégé à Nancy en 1864 puis à la Faculté de droit de Paris à partir de 1866 (il devient professeur titulaire de la chaire de Législation criminelle et procédure pénale en 1877). Proche du duc de Broglie, il fut sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique à partir de novembre 1873 (au départ de Batbie) jusqu'en mars 1875 puis à l'intérieur jusqu'en mars 1876. On signalera également qu'Edouard de Laboulaye, député de centre gauche, était (non agrégé, il est vrai) professeur de législation comparée au Collège de France.

³³ En 7 volumes, Paris, Cotillon, 1861-1868 [2^e éd. 1885-1886], qui avait été précédé de la publication de divers cours de droit public et administratif (un Précis en 1860, une *Introduction générale* en 1861 puis son *Cours de droit public et administratif proféré à la Faculté de droit de Paris*).

³⁴ Il avait en outre publié, en 1869, avec Edouard Laferrière, un volumineux recueil de textes constitutionnels, *Les constitutions d'Europe et d'Amérique* (Paris, Cotillon), dont il reconnaissait toutefois que « l'initiative et l'exécution » appartenaient à Laferrière, sa part se réduisant « à un rôle de surveillance et de révision » (Préface, p. VII).

³⁵ Ainsi le 1^{er} mai 1872 : « Oui, Messieurs, le principe de la séparation des pouvoirs est un principe tutélaire, c'est une garantie de liberté [...]. Cela est vrai. Mais Montesquieu n'a dit nulle part comment, par quels moyens cette séparation doit être établie. Il y a plusieurs manières de l'assurer et, pourvu qu'elle existe, la garantie est suffisante ». (*Annales de l'Assemblée nationale*, Séance du 1^{er} mai 1872, p. 121).

³⁶ L'Assemblée décida dès le 13 février 1871 que le règlement de l'Assemblée Législative de 1849 s'appliquerait « provisoirement », mais ce provisoire durera jusqu'à la fin du mandat en 1875.

Chef du pouvoir exécutif depuis le 17 février, le titre de Président de la République³⁷.

Surtout, il est le rapporteur de nombreux textes de loi, et non des moindres³⁸, notamment : le projet de loi d'abrogation des lois d'exil des princes (8 juin 1871)³⁹, le projet de loi sur l'exercice du droit de grâce concernant les individus condamnés à la suite de la Commune de Paris (14 juin 1871)⁴⁰, le projet de loi sur l'élection des juges des tribunaux de commerce (août 1871), et surtout le projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'État (qui deviendra la fameuse loi du 24 mai 1872)⁴¹.

À l'occasion, sa double condition de député et professeur est évoquée, souvent avec humour, dans les débats. Ainsi lors du débat sur la réorganisation du Conseil d'État, le 1^{er} mai 1872, alors que Batbie discourt en sa qualité de rapporteur, pour justifier le principe de l'élection des conseillers d'État par l'Assemblée, il est interrompu par un député républicain et non des moindres, Léon Gambetta, l'un des principaux orateurs du moment :

M. Gambetta : Un professeur de droit ne peut accrédi-ter cette erreur.

M. le rapporteur [Batbie] : Messieurs, je ne suis pas professeur de droit ici ; si je m'attribuais cette qualité, cela impliquerait que l'honorable M. Gambetta est encore un de mes élèves. (Hilarité prolongée et applaudissements à droite).

M. Gambetta : Je demande la parole pour un fait personnel [...]. J'ai été effectivement l'élève de M. Batbie ; il m'a enseigné le droit administratif, il m'a fait passer les examens (À l'ordre ! Vous n'avez pas la

³⁷ *Journal politique de Charles de Lacombe*, Paris, Picard, 1907, t. I, p. 44. Ce sera la loi du 31 août 1871, adoptée par 491 voix contre 94. Il est intéressant de noter que Batbie s'abstient sur ce texte, signe peut-être de sa réserve sur l'opportunité de consolider le titre de Thiers.

³⁸ « Il était parmi nous le rapporteur habituel des propositions et projets de loi ayant un caractère politique et savait leur donner une tournure juridique » (vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 148).

³⁹ « Son rapport sur l'abrogation des lois d'exil l'avait accrédi-té auprès des princes d'Orléans et de leurs amis », note le vicomte de Meaux (*ibid.*).

⁴⁰ Il sera membre de la Commission des grâces instituée par cette loi.

⁴¹ Cf. la communication d'Ariane Meynaud-Zeroual sur ce sujet. Plus tard, Batbie sera encore rapporteur du projet loi qui enlève aux conseils généraux le droit de statuer sur la validation des élections de leurs membres (cf. *infra*).

parole !) [...] et jamais il ne m'a enseigné que les maires fussent obligés [...] (le bruit couvre la voix de M. Gambetta)⁴².

Une autre passe d'armes, d'ailleurs tout à fait courtoise et malicieuse, opposera encore Batbie et Gambetta, le professeur et son ancien étudiant, lors de la discussion en première lecture du projet de loi électorale, le 4 juin 1874⁴³. De même, en plusieurs occasions, avec son collègue du centre gauche, le privatiste Bertauld⁴⁴.

Mais Batbie joue également un rôle important au plan politique-partisan ; il est au cœur des processus politiques de l'époque. On le voit ainsi apparaître très tôt dans les tractations pour adoucir les

⁴² *Annales de l'Assemblée nationale*, Séance du 1^{er} mai 1872, p. 101.

⁴³ « M. Gambetta. Je comprends toutes les défiances que peuvent inspirer dans cette Assemblée l'ardeur de la jeunesse, le tumulte des passions juvéniles, et M. le rapporteur peut avoir quelques vues particulières sur les péchés de jeunesse.

(Applaudissements et rires à gauche.)

M. Batbie, rapporteur. Monsieur Gambetta, il n'est pas défendu de se servir de sa propre expérience ; et j'espère que vous, dans l'avenir, vous vous servirez de celle que vous avez pu acquérir.

M. Gambetta. L'honorable M. Batbie, car je ne veux pas, Messieurs, vous priver d'une de ses interruptions... (Murmures à droite.) Permettez ! Messieurs. Je vous assure que nous sommes en meilleurs termes que vous ne pensez, et vous n'avez pas besoin de protéger M. le rapporteur. (On rit.)

L'honorable M. Batbie me fait observer qu'il faut savoir mettre à profit l'expérience acquise. J'en suis d'accord, mon cher collègue ; mais il ne faut pas que la contrition de vos propres péchés... (Exclamations à droite, Applaudissements à gauche.)

M. le rapporteur. Glissez, mortel, n'appuyez pas ! [*n. b. : Cette formule est tirée d'un célèbre quatrain de Pierre-Charles Roy, librettiste du XVIII^e siècle. On admirera l'érudition de Batbie, ALD.*]

M. Gambetta. Oh ! c'est pour vous un péché véniel... [...]

Mais il y a un argument que vous, M. le rapporteur, professeur éminent, mon maître autrefois, vous n'auriez pas dû oublier, c'est l'argument des droits acquis [...] » (*Annales...*, p. 302-303).

⁴⁴ Qui, un jour, s'efforce de démontrer que la loi électorale pour l'élection des députés n'est pas une loi constitutionnelle.

« M. Batbie, rapporteur. Eh bien, alors ?

M. Bertauld. Je suis bien sûr que [...] l'honorable président-rapporteur de la commission ne me contredira pas, car en tant que professeur, en tant que publiciste... (Rires à gauche), il est, vous le savez, en général, d'accord avec moi.

A droite. Pas toujours !

M. Bertauld. En tant qu'ancien ministre, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, assurément, je l'aime beaucoup ; mais qu'il me permette de le lui dire, j'attache moins d'importance, moins de prix et surtout moins d'autorité à ses opinions. (Rumeurs à droite, sourires à gauche.) » (*Annales...*, Séance du 2 juin 1874, p. 247). Deux jours plus tard, Batbie se référera à la position de son collègue (*Annales...*, p. 301).

querelles entre Thiers et la majorité monarchiste : c'est, par exemple, lui qui, le 20 janvier 1872, dépose un ordre du jour demandant à Thiers de reprendre sa démission⁴⁵. Son importance, au sein de la majorité conservatrice, est encore attestée par deux moments importants.

Tout d'abord, il participe à ce que l'on a appelé à l'époque, en manière de boutade, la « manifestation des bonnets à poil »⁴⁶ (20 juin 1872). Les élections partielles du 9 juin 1872 avaient donné lieu à l'élection de candidats républicains radicaux (3 élus sur 4, dont Paul Bert, qui fait figure d'épouvantail à la droite). La majorité monarchiste voulut réagir. Elle institue un « Conseil des Neuf » représentant ses différents groupes. Batbie (qui est l'un des vice-présidents du groupe Centre droit) en fait partie⁴⁷. Cette délégation est reçue par Thiers et proteste contre sa politique complaisante envers les Républicains radicaux. Thiers parvient à endormir ses « amis » (« Que voulez-vous ? La République est une des choses que l'Empire nous a léguées avec tant d'autres »). La démarche est un échec piteux.

Le professeur-député jouera peu après un rôle encore plus marquant. À la rentrée parlementaire après la pause estivale, Thiers dévoile enfin ses cartes par son message du 13 novembre 1872 devant l'Assemblée⁴⁸ : « La République existe, elle est le gouvernement du pays. Vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer ; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. [...] Tout gouvernement doit être conservateur [...]. La République sera conservatrice ou ne sera pas ». La majorité monarchiste est atterrée. Elle fait voter la

⁴⁵ Ch. de Lacombe, *op. cit.*, t. I, p. 95-96.

⁴⁶ Selon le mot du journaliste John Lemoine, dans le *Journal des débats* (se référant à un précédent du 16 mars 1848, lorsqu'une compagnie d'élite de la garde nationale était venue protester à l'hôtel de ville de Paris contre sa suppression décidée le 14 par le Gouvernement provisoire (et, dès lors, protestation contre la suppression de leurs fameux couvre-chefs, signe d'aisance qui les distinguaient des autres gardes nationaux). L'épisode avait en son temps beaucoup inspiré les caricaturistes (*Mémoires du Duc de Broglie*, Paris, Aux armes de France, 1941, t. II, p. 118-119).

⁴⁷ P. Bosc, *op. cit.*, p. 194-197. Broglie, *op. cit.*, II, p. 111-116.

⁴⁸ Le 26 septembre 1872, Gambetta avait prononcé son fameux discours de Grenoble sur l'avènement d'une « couche sociale nouvelle » en politique, qui scandalisa un peu plus les conservateurs.

formation d'une commission de quinze membres pour préparer une réponse (15 novembre)⁴⁹. Dans un premier temps (le 23 novembre), Batbie fait partie des « durs » : il appuie la proposition de Pasquier que la commission, « après une résolution sur la responsabilité ministérielle, (propose) un vote de défiance contre le ministère »⁵⁰. On écarte finalement cette solution radicale. Batbie est néanmoins nommé rapporteur, très certainement en raison de ses compétences en droit public⁵¹. Il rédige immédiatement son rapport, qu'il discute en cercle restreint avec ses collègues des droites⁵².

Le professeur-député lit, à la séance du 26 novembre 1872⁵³, le rapport de la commission (mais dont il est l'auteur principal) : il contient plusieurs points majeurs. Après avoir rappelé le contexte⁵⁴, Batbie rappelle que « plusieurs passages [du message du 13 novembre] avaient troublé une partie de cette Chambre [...] », se demandant « si le pacte de Bordeaux était déchiré »⁵⁵. Il se dit rassuré par la réaffirmation, par Thiers, du pouvoir constituant de l'Assemblée. Mais, ajoute-t-il, « qu'il nous permette aussi de lui faire connaître, sur ce point [l'œuvre constituante, ALD], les impressions de la majorité de la commission »⁵⁶. Or, rappelle-t-il,

⁴⁹ Présidée par le duc d'Audiffret-Pasquier, elle comprend six membres du Centre droit, deux de la Réunion Colbert (Droite), un membre des Chevaliers-légers (extrême droite), quatre Centre gauche (dont un penchant vers la droite (Martel) et deux de la Gauche républicaine (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, t. I, p. 131).

⁵⁰ Ch. de Lacombe, *op. cit.*, I, p. 132.

⁵¹ Détails dans Ch. de Lacombe, *op. cit.*, I, p. 132-133 : « Le soir (du 23 novembre), nous nommons le rapporteur. Chacun auparavant donne son avis ; moment assez solennel, comme le verdict d'un jury. Batbie et moi n'ayant rien dit. Arago dit qu'on voudrait connaître l'opinion de chacun avant de nommer le rapporteur. Batbie dit qu'il ne se séparera pas de la majorité. [...]. Batbie est nommé ».

⁵² « 25 novembre : Nous allons (les neuf de la majorité) le matin chez Batbie, rue Jacob ; il nous lit son rapport. [...] Le soir, le rapport est lu à la commission. Réclamations d'Arago. Martel approuve ce qui est dit sur les radicaux » (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, I, p. 133).

⁵³ *Annales de l'Assemblée nationale*, p. 254-258.

⁵⁴ « En un langage plein d'amertume pour la gauche et de feinte déférence pour moi... », observa Thiers (*Notes et souvenirs de M. Thiers 1870-1873*, Paris, s. é., 1901, p. 366-367).

⁵⁵ Le « pacte de Bordeaux » était le nom donné à la trêve convenue en février-mars 1871 entre Thiers et la majorité monarchiste pour laisser temporairement de côté la question de la forme de gouvernement future en attendant de faire la paix et de rétablir la situation économique et administrative intérieure.

⁵⁶ Batbie présentera également l'opinion de la minorité.

Parmi les conservateurs, il en est, et le nombre en est grand, qui ont gardé leur foi monarchique. Ils ne refuseront pas au Gouvernement les attributions qui lui sont nécessaires pour faire respecter l'ordre et observer les lois ; mais d'invincibles scrupules les arrêteraient si leur concours ne pouvait être donné qu'à la condition de renier leurs doctrines et de condamner par leurs votes ce qui, pour eux, est l'objet de leurs convictions réfléchies et d'un culte héréditaire [...].

La lecture du Message a fait naître un autre doute. Plusieurs de nos collègues s'étaient demandé [...] si le langage de M. le Président avait été assez net et assez ferme à l'égard des éternels ennemis de notre organisation sociale.

Il existe, dans notre malheureux pays, une armée du désordre, plus nombreuse et plus puissante qu'ailleurs. [...] En 1848, les soldats de cette armée s'appelaient socialistes [...]. En 1871, ils se sont appelés partisans de la Commune, et aujourd'hui on les nomme plus ordinairement radicaux, nom qui [...], dans ces derniers temps, a été adopté pour désigner la ligue de la destruction. Leur but est de détruire ce qui est, sans indiquer ce qu'ils édifieront à la place. Ils attaquent ce que nous défendons, détruisent ce que nous voulons conserver, insultent ce que nous respectons. Leurs espérances sont pour nous des causes de crainte. [...] On dirait que leur désir est d'étouffer la grande voix de la religion, la seule qui lutte avec quelque force contre les déclarations bruyantes où les démagogues cherchent à exalter le sentiment du droit individuel. [...]

(P)our arrêter cette invasion, il nous paraissait indispensable de lui opposer un gouvernement de combat qui réunissent toutes les forces conservatrices à l'effet d'éclairer les populations sur les desseins de l'ennemi. [...]. Si le radicalisme méritait le nom de parti qu'on lui donne abusivement, nous ne demanderions pas au Gouvernement de rompre la neutralité qu'il a promise à toutes les opinions politiques. [...] Mais loin d'être un parti, le radicalisme est l'adversaire de tous les partis respectables. [...]

La première condition d'un gouvernement de combat, c'était d'avoir des armes. [...] À (nos) yeux, une deuxième Chambre est nécessaire. [...]

Nous voulons parler de l'accord intime entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif. [...] (N)ous nous sommes demandé pourquoi il a quelquefois été troublé. [...] La majorité de la commission est d'avis que le malaise tient à l'intervention personnelle du chef du pouvoir exécutif dans nos débats. Le Président de la République, bien que son titre légal ne dépasse pas les droits d'un délégué, occupe de fait une situation éminente qui lui est propre et la confiance dont il jouit dans le pays lui donne une

autorité que nul ne peut méconnaître. C'est à raison de cette position personnelle et exceptionnelle qu'en sa présence nous n'avons pas moralement une liberté entière, le chef du pouvoir exécutif pouvant à tout instant, couvrir les ministres interpellés et transformer une question ministérielle en question gouvernementale. [...]

La liberté des délibérations, l'accord entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, la dignité du Président de la République, tout nous conseille d'organiser la responsabilité ministérielle et de le faire sans retard puisque l'union des pouvoirs ne peut pas attendre.

Finalement, il demande la création d'une commission de quinze membres pour présenter un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. Cela avait tout d'une déclaration de guerre adressée à Thiers. Quoi qu'il en soit, la formule du « gouvernement de combat » resta et allait se retourner contre son auteur⁵⁷.

Thiers manœuvre pour désamorcer le risque d'être désavoué et met en avant ses propres projets de réforme constitutionnelle. La commission examine sa contre-proposition, formulée par le garde des Sceaux, Dufaure (28 novembre). Contre Pasquier, qui est d'avis de les accepter, la majorité de la commission reste ferme. Batbie demande une suspension de séance. Le soir du 28 novembre, en séance plénière de l'Assemblée, « Batbie déclare, au milieu d'un profond silence, que la commission maintient ses conclusions ». L'Assemblée renvoie la discussion au lendemain.

Le 29 novembre, l'Assemblée adopte l'amendement Dufaure créant une commission de trente membres (ce sera la première Commission des Trente), chargée de présenter un projet de lois constitutionnelles. Batbie en fait partie⁵⁸, de même qu'il fait partie

⁵⁷ Rétrospectivement, le duc de Broglie jugea l'épisode en termes assez sévères : les « termes du rapport, qui furent violents, peu mesurés, et entre autres cette malheureuse idée de réclamer, non un gouvernement de résistance, mais un gouvernement de combat : expression d'autant plus fâcheuse que le rapporteur qui s'en servit paraissait moins propre que tout autre à en soutenir les conséquences. C'était M. Batbie, esprit fin, mais nature indolente, enfermée d'ailleurs dans un corps massif et épais qu'il avait peine à remuer et qui en faisait le moins combattant des hommes » (*Mémoires*, II, p. 131). La presse de gauche se déchaîna : « Batbie, à lui seul, consterne autant la population paisible qu'un omnibus jeté à travers du boulevard. [...] Mais il est impossible de ne pas vous trouver grotesque quand vous proposez sérieusement une Convention dont le Robespierre serait M. d'Audiffret, le Danton M. Changarnier et le Marat M. Batbie ! » (*Le Rappel*, 29 novembre 1872).

⁵⁸ Elle comprend les membres de la commission Kerdrel précitée (relative au message du 13 novembre), à laquelle on ajoute 15 députés (dont le duc de Broglie), plutôt hostiles

de la sous-commission des Trente, chargée d'examiner les attributions des pouvoirs publics et de la responsabilité ministérielle⁵⁹.

Son rôle est plus effacé dans les semaines suivantes, lors des laborieuses négociations entre Thiers et la majorité monarchiste qui veut restreindre les interventions du chef de l'État dans les débats parlementaires. En sortira finalement la fameuse loi constitutionnelle promulguée le 13 mars 1873 (dite parfois Constitution de Broglie ou des Trente, mais aussi « loi chinoise »⁶⁰) qui organise une procédure compliquée pour la prise de parole du Président. C'est le duc de Broglie, qui s'impose de plus en plus comme le chef de la majorité des droites, qui est nommé rapporteur et a mené les négociations avec Thiers. Mais on a vu que Batbie, lui aussi, défendait dans son rapport de novembre le principe de la limitation des interventions présidentielles.

Pour autant, l'accalmie entre le Président et la majorité sera de courte durée. Suite à une nouvelle élection d'un candidat républicain radical (Barodet) contre Rémusat, un républicain modéré, le propre ministre de Thiers, celui-ci est renversé le 24 mai 1873 par une majorité de toutes les droites (bonapartistes inclus) et quelques députés centre-gauche (le groupe Target). Batbie vota évidemment l'ordre du jour de défiance, de même qu'il vota, le jour même, en faveur du maréchal de Mac Mahon pour remplacer Thiers à la Présidence de la République. Le duc de Broglie fut appelé à former un nouveau cabinet.

III. Un Ministre fugace (mai-octobre 1873)

Après la chute de Thiers, Batbie est nommé ministre, le 25 mai 1873, dans le cabinet dirigé par le duc de Broglie. Ce ministère ne comprend que neuf membres (signe du poids politique non négligeable de Batbie) il est l'un des trois ou quatre membres représentant le groupe du Centre droit orléaniste). Dans ce cabinet

au gouvernement. Au total, 19 députés des droites, 11 des gauches (G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, Paris, Combet, t. I, 1903, p. 523).

⁵⁹ Ch. de Lacombe, *op. cit.*, p. 139.

⁶⁰ « Je ne pus m'empêcher de les appeler en riant, des *chinoiseries*, qualification restée attachée à l'oeuvre des Trente » (Thiers, *op. cit.*, p. 381).

dit de l'« ordre moral », il obtient le portefeuille de l'instruction publique, des cultes et beaux-arts⁶¹.

On pourrait penser que sa qualité d'universitaire n'y était pas étrangère mais le général du Barail rapporte que Batbie « érudit, il avait une indiscutable compétence en matière d'enseignement et de beaux-arts, de beaux-arts surtout, car il s'intéressait d'une façon toute particulière au répertoire et au personnel des théâtres »⁶².

La réalité semble tout autre. Batbie raconte lui-même, dans ses « Souvenirs »⁶³, que le duc de Broglie était réticent à faire entrer le professeur de droit dans le cabinet, à cause de la formule « gouvernement de combat » (dont on a vu qu'il la trouvait maladroite), qui effrayait le Centre gauche. Il tenait en revanche à faire entrer le député centriste Goulard et destinait à ce dernier le ministère de l'intérieur⁶⁴ (le député orléaniste Beulé, professeur d'archéologie, aurait pris l'Instruction publique, plus en rapport avec sa qualité de savant⁶⁵). Goulard s'étant refusé (ancien ministre de Thiers, il avait beau s'être séparé de lui mais ne voulait cependant pas apparaître comme un opportuniste), Broglie confia finalement l'intérieur à Beulé et, semble-t-il sur les instances de Mac Mahon, fit tout de même entrer Batbie au ministère mais à un poste moins politique⁶⁶.

⁶¹ Et non pas de « l'intérieur et des cultes » comme l'écrit par erreur la notice dans le *Dictionnaire historique des juristes français* précitée.

⁶² *Souvenirs*, t. III (1864-1879), Plon, 1898, p. 376.

⁶³ *Souvenirs*, p. 464-467.

⁶⁴ Fait que confirme Broglie dans ses *Mémoires* (t. II, p. 262).

⁶⁵ Il dégagait l'Acropole d'Athènes en 1853, en particulier l'accès au grand escalier (la *Porte Beulé*).

⁶⁶ Le biographe récent du maréchal-président (G. de Broglie, *Mac Mahon*, Perrin, 2000) ne donne aucune précision sur le choix de Batbie. Le seul biographe du duc de Broglie note que « sa personnalité agressive explique probablement que Broglie l'ait placé à l'Instruction publique plutôt qu'au ministère de l'intérieur, poste pour lequel la plupart des gens le voyaient comme le choix le plus évident » (A. Grubb, *The Politics of Pessimism*, Londres, Associated University Presses 1996, p. 120). Ce jugement paraît contestable dès lors que Batbie, comme l'a vu, était considéré comme particulièrement aimable. L'« agressivité » alléguée est certainement due à la formule du « gouvernement de combat » et au rôle actif de Batbie dans le revirement du centre droit contre Thiers. Dans ses souvenirs, Batbie donne à entendre que c'est Mac Mahon qui a insisté pour le faire entrer. Une hypothèse est que les bonapartistes, dont il est avéré qu'ils avaient mis leur veto à l'entrée du duc d'Audiffret-Pasquier, jugé trop hostile à eux, dans le cabinet, ont pu voir moins défavorablement Batbie, qui n'avait pas d'attache dynastique comme le bouillant duc. Un journal de gauche avait relevé quelques temps auparavant : « On a beaucoup remarqué hier le long entretien que M. Batbie a eu avec M. Rouher. Le rapporteur d'hier et

Quoi qu'il en soit, le portefeuille semble convenir à Batbie. Le vicomte de Meaux rapporte :

Avec ce fin sourire qui plissait sa grosse face, il s'amusait à répéter : "Je personnifie le Vrai à l'instruction publique, le Bien aux Cultes et le Beau dans les arts", ou bien encore, hasardant sur son compte une calomnie que sa tournure de pachyderme rendrait plaisante : "Ma journée n'est-elle pas bien remplie ? Je déjeune avec les professeurs, je dîne avec les évêques et je soupe avec les danseuses"⁶⁷.

En tant que ministre, il ne dépose qu'un seul projet de loi, celui accordant la déclaration d'utilité publique à la construction d'une église sur la colline de Montmartre, demandée par l'archevêque de Paris (ce sera la Basilique du Sacré-Cœur⁶⁸). L'affaire était un peu délicate dans le contexte d'un cabinet dit de l'ordre moral qui, toutefois, ne tenait pas à être assimilé à un gouvernement ultramontain, au moment où, justement, le courant légitimiste ultra multipliait les démonstrations de ferveur religieuse⁶⁹. Le texte sera voté dans les termes sobres du projet déposé par le gouvernement, sans la mention controversée « pour attirer sur la France et sur la capitale la miséricorde et la protection divine » qu'à l'initiative de députés d'extrême-droite, la commission proposait de rajouter au projet gouvernemental initial. Sous ce rapport, Batbie sut mener à bien son texte et écarter le soupçon de « cléricisme » que la gauche soulevait contre le cabinet.

À l'occasion du débat parlementaire, Batbie dut par ailleurs répondre, sur un plan juridique technique, à Bertauld, député centre-gauche du Calvados et également professeur de droit (civil) à Caen⁷⁰ (tous deux se connaissaient puisqu'ils participaient depuis 1865 à la direction de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*). Celui-ci contestait le projet notamment au motif que l'utilité

le vice-empereur d'autrefois ont amplement causé pendant plus d'une heure et demie ; la plus parfaite entente paraissait régner entre eux » (*Le Rappel*, 29 novembre 1872).

⁶⁷ Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 198.

⁶⁸ Le 5 mars 1873, Mgr Guibert, archevêque de Paris, avait écrit au ministre des cultes (qui était encore Jules Simon, dans le cabinet Thiers), lui demandant d'associer l'Assemblée nationale à l'œuvre de Montmartre.

⁶⁹ Sur l'arrière-plan politico-religieux, cf. D. Halévy, *La république des ducs*, Grasset, 1937, t. II, chap. I, p. 17-28.

⁷⁰ Cf. sa notice par J.L. Halpérin, *Dictionnaire historique des juristes français* (P. Arabeyre et al. dir.), PUF, 2007, p. 77.

publique ne pouvait être poursuivie que pour le compte de l'État, et non de l'archevêque de Paris, et il s'appuyait en l'occurrence sur un passage du *Traité de droit administratif* de Batbie qu'il cita. Ce dernier rétorqua que son opinion de professeur n'a pas été suivie par le Conseil d'État et que comme ministre, il sacrifiait sa position scientifique⁷¹. Le politique prenait ici le pas sur le professeur de droit ; c'était la logique de situation. Ce ne serait pas la dernière fois. Le débat permit également à Batbie de protester contre les critiques émanant de la gauche qui dénonçait le gouvernement de « l'ordre moral » comme « clérical » ; le ministre souligna la position modérée qui, pour vouloir favoriser la place de la religion dans la société, se démarquait nettement des positions ultramontaines de la frange ultra des légitimistes. Pour autant, Batbie ne fut, en une

⁷¹ Il faut citer au moins un extrait du débat : « **M. Bertauld**. Eh bien, je disais que je serais heureux de placer une objection sous l'égide d'un grand jurisconsulte : M. Batbie. (Rires sur quelques bancs à gauche). Mais malheureusement, j'ai à combattre un grand ministre et ce grand ministre est M. Batbie. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

[...] Voici ce que je lis dans le tome VII du *Traité administratif* [sic] de mon ancien collègue...

M. Batbie, Ministre de l'instruction publique. Nous le sommes encore !

M. Bertauld. Certainement, et je dois dire très sympathique collaborateur, car nous avons, pendant des années, dirigé en collaboration une revue juridique.

Voici comment il s'exprimait, et son langage était digne de cette revue et de lui : « Le droit d'expropriation appartient incontestablement à l'État, au département et à la commune. [...] Ce moyen ne pourrait être pas être employé pour augmenter le domaine privé de l'État. [...] Comme le droit d'expropriation est exorbitant, il ne faut pas l'accorder aux personnes morales... » [...]

M. Batbie, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. [...] Enfin, j'aborde la dernière objection, objection malicieusement tirée d'un ouvrage que j'ai signé, et dans lequel je ne reconnais le droit d'expropriation qu'à l'État, au département ou à la commune [...]. Messieurs, je ne nie pas ce passage ; je l'ai écrit, et il est bien tel qu'on vous l'a cité, mais je dois ici une confession à l'Assemblée...

À gauche. Ah ! ah ! Ecoutez ! écoutez !

M. le ministre. ... et cet aveu, je le ferai avec une entière modestie. C'est une opinion que j'ai soutenue, que je soutiendrais peut-être encore si j'écrivais comme docteur dans la revue que nous avons dirigée autrefois avec l'honorable M. Bertauld ; mais je suis obligé de reconnaître que, dans la pratique et dans la jurisprudence, j'ai été battu. (Très-bien ! Très-bien ! (Applaudissements et rires approbatifs à droite et au centre, applaudissements ironiques à gauche.)

Mon opinion n'a pas été adoptée, et c'est ainsi que dernièrement encore le droit d'expropriation a été reconnu par la jurisprudence, contrairement à mon opinion de docteur, à propos d'une expropriation qui a été accordée à une fabrique du département du Rhône. [...] » (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XIX, Séance du 22 juillet 1873, p. 331-336).

occasion du moins, pas très heureux dans sa politique de nomination⁷².

La question religieuse devait, peu après, être encore l'occasion d'un autre fait digne d'être signalé. Le 13 septembre 1873, Batbie accompagna le duc de Broglie, devant la Commission de permanence de l'Assemblée. Des députés de gauche les interrogèrent sur le mandement de Mgr Guibert qui, le 15 août, s'était exprimé sur la situation du Pape. À la réponse de Broglie qu'il s'agissait d'une opinion privée sur laquelle le gouvernement n'avait pas à prendre position, le député républicain de Mahy, évoquant les évêques, lança : « Dans ce cas, il y a les appels comme d'abus ». L'allusion était piquante car le jeune Batbie avait précisément publié, en 1851, une étude sur cette institution qui permet à l'autorité étatique de contrôler les actes d'instances ecclésiastiques⁷³. Le ministre-professeur se contenta de rétorquer qu'il ne s'attendait pas à voir cette question soulevée. On en resta là. Le passage de Batbie au ministère ne connaîtra pas d'autre fait politiquement très marquant⁷⁴.

À l'automne 1873, après l'échec de la tentative de restauration monarchique, les droites sont désemparées⁷⁵. Le duc de Broglie eut la présence d'esprit de faire adopter le principe du septennat présidentiel afin de consolider le pouvoir de Mac Mahon. Son projet initial prévoyait une durée de dix ans (proposition Changarnier déposée le 5 novembre), mais la commission spéciale

⁷² Il nomma évêque de Nevers un prélat originaire du Gers le 18 juin 1873. Or, Mgr de Ladoue se révéla un critique remuant du « libéralisme catholique ». La gauche s'empara de ses déclarations pour accuser le gouvernement de faiblesse face aux manifestations ultramontaines (vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 306-309).

⁷³ Batbie, *Doctrines et jurisprudence en matière d'appel comme d'abus*, Paris, Joubert, 1851 (disponible sur Gallica).

⁷⁴ Il se prononce contre l'enseignement obligatoire (contre les idées affirmées dans son manuel) et signe le 18 septembre 1873 une circulaire revenant sur celle de son prédécesseur, Jules Simon (Instruction relative aux résolutions adoptées par le Conseil supérieur concernant l'application des réformes introduites dans l'enseignement par la circulaire du 27 mai 1872).

⁷⁵ Bien que souvent assez aigre, dans ses Souvenirs, vis-à-vis de Broglie, comme on le verra plus loin, Batbie redevient toutefois objectif en précisant que « l'impuissance de l'assemblée n'était imputable ni à M. de Broglie, ni à ses amis. [...] C'est bien à tort qu'on a reproché au Duc de Broglie d'avoir été un empêchement au rétablissement de la Royauté. Sans doute il n'a pas voulu faire de nouveaux essais, mais c'était parce qu'il voyait clairement leur insuccès » (*Souvenirs*, p. 492).

de l'Assemblée chargée d'examiner le texte (accidentellement dominée par le centre gauche⁷⁶), exige une durée limitée à cinq ans et, surtout, que celui-ci n'ait valeur constitutionnelle qu'à partir du vote de lois constitutionnelles définitives (15 novembre). Broglie conseille à Mac Mahon se transiger à sept ans au lieu de dix (par quoi l'on voit que le fameux septennat présidentiel, appelé contre toute attente à durer jusqu'en 2002, était purement circonstanciel). Il suggère à Mac Mahon d'en informer l'Assemblée par un nouveau message. L'épisode fut marqué par un problème auquel Batbie fut mêlé, comme le relate Broglie :

Le message [fut] rédigé cette fois, non par moi, mais par M. Batbie. J'aurais craint, en reprenant la plume, que ma manière d'écrire à laquelle l'Assemblée commençait à s'habituer, fût reconnaissable, et il m'importait que le Maréchal parût entrer lui-même en scène sans qu'on pût voir en lui l'instrument d'une influence étrangère. Cette précaution ne fut pas, comme on va le voir, sans inconvénient car je n'aurais peut-être pas fait une faute de rédaction dont M. Batbie se rendit coupable par inadvertance et qui nous créa un instant d'embarras⁷⁷.

Le message présidentiel, rédigé par Batbie (choisi sans doute en raison de sa qualité spécifique de professeur de droit, alors qu'il eût été logique d'en confier la rédaction au garde des sceaux, Ernoul, mais celui-ci était un légitimiste), évoque les « conditions » que l'on ne doit pas mettre au mandat du Président, ce qui provoque un tollé lorsque le message est lu le 17 novembre : la gauche feint de comprendre que Mac Mahon réclamait pour lui « un pouvoir sans condition et sans limite », bref, une dictature ! Broglie réplique en précisant qu'il signifiait « condition suspensive » (le mécanisme conditionnel imaginé par la commission)⁷⁸. Finalement, le texte est

⁷⁶ A cette époque, les députés étaient répartis, par tirage au sort, dans différents bureaux, dont la composition était, dès lors, aléatoire et pouvait ne pas refléter exactement les rapports de force politiques de l'Assemblée. Lorsque les bureaux étaient chargés de désigner les membres d'une commission, celle-ci pouvait donc accidentellement comporter une majorité de députés d'opposition. C'est ce qui arriva en novembre 1873.

⁷⁷ Broglie, *Mémoires*, t. II, p. 243-245.

⁷⁸ Louis Wolowski, député du groupe des Républicains conservateurs, vint à la rescousse du duc de Broglie en affirmant qu'il avait bien entendu le mot « suspensive » ! (Wolowski reste bien connu des juristes pour avoir fondé en 1835 la *Revue de législation et de jurisprudence*, souvent appelée aussi *Revue Wolowski*, qui promouvait une vision historique et comparatiste du droit. Cf. la notice de J.P. Allinne, *Dictionnaire historique des juristes français* (P. Arabeyre et al. dir.), PUF, p. 782-783).

adopté le 20 novembre dans la version soutenue par le gouvernement⁷⁹.

Une fois ce succès obtenu, se posa la question du maintien ou non du cabinet. Devait-il être remanié ? Mais « tous les ministres veulent rester », rapporte Lacombe, qui poursuit : Batbie « n'est pas disposé à en sortir, et on ne pourra l'en déloger que quand on lui aura assuré par une loi la présidence du Conseil d'État »⁸⁰.

Batbie, dans ses *Souvenirs*, estime qu'au regard du succès que représentait le vote de la loi sur le septennat, le cabinet aurait dû rester en place ; il précise que « dans l'assemblée, la grande majorité des députés s'attendait à son maintien » et que « la surprise fut grande autant que générale » lorsque la démission du cabinet parut à l'Officiel⁸¹. Batbie relève que Broglie prit cette décision sans consulter ses collègues. « C'était son droit », ajoute-t-il, mais « il ne le dispensait pas d'obéir aux convenances ». Et de dénoncer les « intrigues » auxquelles le vice-président du conseil crut devoir céder. Ce changement de ministère « fut considéré comme une lourde faute par toutes les personnes désintéressés »⁸². De fait, Broglie semble avoir cru nécessaire d'ouvrir son cabinet à un membre du centre gauche afin de se concilier cette fraction de l'Assemblée.

De son côté, Batbie raconte non sans aigreur les circonstances de son éviction⁸³ : il fallait, prétendait-on, des « visages nouveaux ».

Le Duc de Broglie se servit de ces termes, dans la lettre qu'il écrivit à M. Batbie pour lui donner avis de son remplacement. Cette lettre mérite d'être citée tout entière, car c'est un chef d'œuvre d'hypocrisie et de grâce féline.

Mon cher collègue,

⁷⁹ A. de Broglie, *op. cit.*, p. 246. G. de Broglie, *op. cit.*, p. 252-254.

⁸⁰ Ch. de Lacombe, *op. cit.*, p. 243. Émile Zola notait déjà, lors de la discussion du projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'État : « Le bruit courait que M. Batbie se gardait la place de président du Conseil d'État » (*La République en marche*, II, p. 277). En fait, c'est l'ancien ministre Odilon Barrot que Thiers avait nommé le 27 juillet 1872. Il décéda le 6 août 1873. Mais, à ce moment, Batbie pouvait encore espérer rester ministre. *Le Figaro* du 22 novembre 1873 relate d'ailleurs que le bruit courait alors que Batbie pourrait demeurer dans le cabinet mais comme ministre sans portefeuille et avec la présidence (sic) du Conseil d'État (Broglie y fait lui aussi allusion, cf. infra).

⁸¹ *Souvenirs*, p. 487.

⁸² *Souvenirs*, p. 489.

⁸³ *Souvenirs*, p. 489-490.

Nous avons décidé de la permission que vous nous aviez donnée. Il a fallu changer le ministère entier pour complaire à l'Assemblée qui voulait de nouveaux visages, surtout à droite. Le ministère nouveau est composé des mêmes nuances que l'ancien. Je regrette de ne pas être de ceux qu'on a remplacés. Le projet de loi sur le Conseil d'État sera présenté au premier jour, ce qui nous permettra de vous voir bientôt autour de la table du conseil, si tant est que je sois appelé à y rester longtemps, ce qui est plus que douteux. Je ne vous dis pas tout ce que je pense du souvenir de nos bonnes relations, le regret de les voir interrompues. Heureusement que la politique ne rompt pas tous les liens qu'elle forme et l'amitié à la fois des relations et des collègues. Veuillez croire à la sincérité de la mienne et me permettre de compter sur la vôtre.

Brogie.

La permission dont parle le duc de Broglie au commencement de cette lettre rappelle ce que j'avais répondu au Maréchal lorsqu'il m'avait fait appeler pour me dire que je garderais le portefeuille de l'Instruction publique : « Si vous avez besoin, M. le Maréchal, avais-je dit, de confier mon portefeuille à un autre titulaire, vous pourrez le faire sans que je crûsse à une disgrâce et je n'en serais nullement offensé ».

Batbie poursuit :

Mais la permission se référait au cas où le changement serait nécessaire et il n'y avait certainement pas nécessité à faire entrer dans le cabinet M. de Fourtou qui n'apportait pas l'appui du centre gauche lorsqu'il entrait comme l'homme de M. Magne [*proche des bonapartistes, ALD*]. Quant au Conseil d'État dont parle la fin de la lettre, c'est une allusion à la présidence qu'on voulait établir pour m'y appeler.

Batbie déplore qu'on n'ait pas laissé aux ministres du 24 mai le temps de s'habituer à leurs fonctions. Et qu'au plan politique, la majorité se soit rétrécie par le départ de l'extrême-droite légitimiste qui, en effet, allait bientôt retirer son appui au cabinet.

Le vicomte de Meaux observe que « Batbie, après avoir réclamé un gouvernement de combat, avait semblé, une fois au pouvoir, non pas timide (personne à l'occasion ne devait se montrer plus intrépide) mais inerte. [...] Mais ni son esprit ni sa bonne humeur n'avait toujours évité les débats embarrassants, et sa nonchalance le rendait facile à remplacer »⁸⁴. Le duc de Broglie, enfin, justifia

⁸⁴ V^{te} de Meaux, *op. cit.*, p. 198. Hanotaux renchérit : « M. Batbie, dont la rondeur proverbiale n'avait pas toujours racheté la lourdeur non moins légendaire [...] » (*op. cit.*,

rétrospectivement ainsi son départ : « M. Batbie non plus n'avait pas pris à l'Instruction publique, sur le corps très difficile à mener de l'Université, l'autorité suffisante »⁸⁵.

Toujours est-il qu'il sera remplacé par Fourtou, un jeune député au positionnement partisan hésitant mais qui fut peu avant ministre de Thiers⁸⁶. Il s'affirmera de plus en plus comme un conservateur énergique et fut en particulier le ministre de l'intérieur à poigne du cabinet après le 16 mai 1877.

IV. Un faible président de la Commission constitutionnelle (décembre 1873 - mai 1875)

Éloigné du ministère, Batbie n'en continuera pas moins à jouer un rôle relativement important au Parlement⁸⁷ : il est élu, le 5 décembre 1873, président de la Commission dite des Trente, prévue par la loi du 20 novembre sur le septennat, pour l'examen des lois constitutionnelles à venir⁸⁸. Toutefois, observe le duc de Broglie,

t. II, 1903, p. 317). Batbie aurait dit en quittant le ministère : « pour un ministre de combat, je combats très peu » (Ducarré).

⁸⁵ Broglie, *Mémoires*, II, p. 258

⁸⁶ Inscrit dès 1871 au groupe du Centre droit (orléaniste), Fourtou paraît d'abord modéré mais se rapproche de Thiers, dont il devient ministre des travaux publics en novembre 1872 puis des cultes le 19 mai 1873. Il revient au centre droit par la suite s'avèrera même bientôt proche des bonapartistes. Broglie présente son entrée au ministère comme « une invite au centre gauche » à ce « conservateur égaré mais repentant, qui venait de voter avec nous dans la dernière épreuve parlementaire » [c'est-à-dire le septennat] (*Mémoires*, II, p. 263).

⁸⁷ Et non pas au Conseil d'État, comme on a vu qu'il en avait été question (allusion explicite dans la lettre de Broglie citée plus haut). Aucune information précise n'a pu être trouvée sur le fait que Batbie n'ait finalement pas obtenu la vice-présidence du Conseil d'État, pourtant vacante depuis la mort d'Odilon Barrot en août 1873. Manifestement, Broglie n'a pas cherché à favoriser cette solution. Ce n'est qu'un an plus tard, le 6 août 1874, qu'elle sera finalement pourvue (le cabinet Broglie ayant été entretemps remplacé), au profit de l'orléaniste Paul Andral, avocat (et brièvement préfet de Thiers), petit-fils du célèbre doctrinaire Royer-Collard, qui était déjà conseiller d'État depuis 1872 : le duc de Broglie lui a consacré, après sa mort en 1890, un article élogieux publié dans son recueil *Histoire et politique* (Calmann-Lévy, 1897, p. 319-363) mais sans donner de détail sur les circonstances de sa désignation, sinon pour reprendre la formule d'un article jugeant qu'Andral était « the right man in the right place » (« Le Conseil d'État sous le Second Empire et la Troisième République », *Le Correspondant*, 10 mars 1880).

⁸⁸ Il s'agit de la deuxième Commission des Trente (la première avait été instituée en novembre 1872 et préparé la « loi chinoise » du 13 mars 1873 ; elle aurait dû examiner le projet de constitution Thiers-Dufaure du 19 mai 1873 mais la chute de Thiers y mit

c'était une faible compensation au grand déboire d'amour-propre que sa sortie du ministère lui avait fait éprouver. Il m'en voulait au fond beaucoup, quoiqu'il fit extérieurement assez bonne mine, mais je retrouvai, en plus d'une circonstance où j'aurais eu besoin de son concours, l'effet indirect de sa mauvaise humeur⁸⁹.

À ce poste, le professeur de droit public aurait pu donner toute sa mesure. Est-ce que ce fut le cas ? Il faut répondre par la négative. Sans doute a-t-on pu écrire de Batbie qu'il était un « esprit clair, méthodique et de bon sens, qui sait, ici et là, desembourber la commission de l'érudition à laquelle elle s'abandonnerait trop complaisamment »⁹⁰. Mais ce jugement ne signifie pas que Batbie ait été un président dynamique. Il convient toutefois de préciser que, devant la complexité de la situation politique, le travail de la Commission des Trente relevait de la gageure puisque la majorité monarchiste était irrémédiablement divisée quant à la marche à suivre⁹¹. Une majorité alternative, réunissant centre droit, légitimistes modérés et centre gauche aurait pu se dessiner pour adopter des lois constitutionnelles stabilisant la République mais elle peinait à se former, les monarchistes répugnant encore à organiser la forme de gouvernement. Cette irrésolution de la majorité conservatrice devait durer jusqu'au début de 1875. Dans ces conditions, il aurait été difficile à Batbie d'être véritablement efficace. La Commission chercha à gagner du temps, transformant les séances en une Académie des sciences morales et politiques, chargeant trois de ses membres d'études théoriques, « qui ont un peu l'allure de mémoires de doctorat »⁹².

aussitôt un terme). L'élection des membres de cette Commission fut laborieuse : il ne fallut pas moins de dix tours de scrutin, du 26 novembre au 4 décembre pour y aboutir. Batbie lui-même fut élu par 300 voix seulement (Dufaure et Laboulaye en obtenaient plus de 400) (Batbie, *Souvenirs*, p. 497). En revanche, il fut élu président par 22 voix contre 5 à Dufaure et une à Laboulaye (*Le Figaro*, 7 décembre 1873).

⁸⁹ Broglie, *Mémoires*, II, p. 265.

⁹⁰ J. Feydy, « Les commissions des Trente et la loi constitutionnelle du 24 février 1875 », *Politique. Revue internationale des idées, des institutions et de la vie politique*, n° 33-36, 1966, p. 5-41, ici p. 11.

⁹¹ Batbie consacre un chapitre (le XXI) de ses *Souvenirs* à la Commission des lois constitutionnelles (p. 496-532).

⁹² Edouard de Laboulaye (professeur titulaire de la Chaire de législation comparée au Collège de France et député de Centre gauche) sur la Constitution des États-Unis (il venait de publier son étude en trois volumes sur le sujet) ; Waddington (également au centre gauche, futur Président du Conseil en 1879) sur les législations étrangères ; Antonin

Au début de l'année 1874, le gouvernement de Broglie se décide à avancer sur la question institutionnelle. On convint que la Commission s'occuperait d'abord des lois électorales puis ensuite seulement de l'organisation des pouvoirs publics. Le 13 février 1874, Batbie est désigné rapporteur du projet de loi électorale, bien qu'il se soit révélé, à contre-courant de la commission, plus conservateur sur ce sujet⁹³.

Le 15 mai 1874, le cabinet présente en outre son projet de loi instituant une seconde chambre du Parlement, élément-clé du dispositif conservateur voulu par Broglie. En attendant que la Commission des Trente l'ait examiné, il décide de porter en séance publique le projet de loi électorale. Il réclame la priorité pour loi électorale à la chambre (contre un projet de loi électorale municipale préparé de son côté par la Commission de décentralisation). Broglie relève que, dans les préparatifs de discussion du projet de seconde chambre, qui allait amener la chute de son cabinet, « ce fut M. Batbie qui fit la proposition de mettre la loi électorale à l'ordre du jour. Il n'était peut-être pas fâché, m'en voulant toujours un peu de sa retraite forcée, de mettre le feu à l'amorce du canon »⁹⁴. Quoique politiquement engagé aux côtés du cabinet, Batbie critiquera ultérieurement l'attitude de Broglie et son « obstination » à solliciter la confiance de l'Assemblée sur une question de procédure (la priorité à l'ordre du jour), alors que, selon lui, « il était certain que le ministère aurait eu la majorité toutes les fois que la question de confiance aurait été posée directement »⁹⁵.

Le groupe des Cheval-légers (légitimistes d'extrême-droite) ainsi que les bonapartistes saisissent alors l'occasion pour abandonner le ministère de Broglie. Le centre gauche n'a pas répondu à son appel, si bien que la priorité pour la loi électorale relative aux députés, réclamée par le cabinet et la commission des Trente, est repoussée par 381 voix contre 317. Le cabinet, appliquant la logique du gouvernement parlementaire, donne sa démission. Il sera remplacé

Lefebvre-Pontalis (centre) sur la Seconde chambre en droit comparé (J. Laferrière, *Manuel de droit constitutionnel*, Montchrestien, 2^e éd. 1947, p. 250).

⁹³ « Il était favorable à presque toutes les idées qui ont été rejetées : représentation des intérêts, deux degrés, scrutin de liste ; néanmoins, il rapportera le système contraire » (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, II, p. 18-19).

⁹⁴ Broglie, *Mémoires*, II, p. 286.

⁹⁵ *Souvenirs*, p. 508-509.

par un autre cabinet de tendance sensiblement équivalente (droite et centre droit monarchistes), dans lequel Batbie n'entrera d'ailleurs pas. Mais le reste de l'année 1874 se déroulera sans que l'Assemblée parvienne à se décider à avancer sur la consolidation des institutions.

Ce n'est qu'au début de l'année 1875 que les discussions sur les projets de loi constitutionnelles reprennent sérieusement⁹⁶. Mais Batbie qui, dès ce moment « passe pour porter malheur aux causes qu'il défend »⁹⁷, ne pourra (ou même ne chercha-t-il ?) pas à jouer un rôle majeur dans les délibérations, notamment en janvier 1875, s'effaçant derrière les rapporteurs (Ventavon et Lefebvre-Pontalis)⁹⁸. Il est en retrait⁹⁹, notamment dans les jours dramatiques qui aboutissent au vote du célèbre Amendement Wallon, confirmant de fait la forme républicaine¹⁰⁰ (30 janvier 1875) et auquel, d'ailleurs, Batbie s'opposera comme la quasi-totalité des députés du centre droit et de droite. À partir de cette date, et par-delà les péripéties, une partie croissante des orléanistes se résignèrent à l'adoption de lois constitutionnelles permettant de sortir du provisoire et finirent par opérer la conjonction des centres (centre droit et centre gauche) pour compléter l'œuvre constituante.

Batbie, pourtant, resta encore hostile au processus (il vote contre le texte final de la loi constitutionnelle, qui deviendra la loi du

⁹⁶ Des discussions préparatoires eurent lieu dans les derniers jours de décembre 1874 et le 2 janvier 1875 à l'Élysée, réunissant une douzaine de personnalités majeures allant de la droite modérée au centre gauche. Batbie participa à la dernière, le 2 janvier (*Le Figaro*, 3 janvier 1875).

⁹⁷ Formule du *Figaro* du 7 janvier 1875, relatant la séance au cours de laquelle l'Assemblée, contre l'avis de Batbie et du cabinet, repousse la priorité du projet de loi sur le Sénat.

⁹⁸ R. Vidal, *op. cit.*, p. 30.

⁹⁹ En particulier sur la question très importante du droit de dissolution conféré au Président de la République : la Commission des Trente voulait que sa compétence fût inconditionnée, tandis qu'un député proposa de le subordonner à l'accord du Sénat. On peut penser que Batbie était favorable à la première solution mais ce fut Ventavon qui défendit cette position, finalement écartée (il est vrai que Mac-Mahon y avait acquiescé d'avance).

¹⁰⁰ Cet amendement était ainsi rédigé : « Le Président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans et est rééligible ». Faisant mention du titre de Président de la République, il dépersonnalisait le septennat, jusque-là limité à Mac-Mahon.

25 février 1875 et s'abstint sur le texte de la loi sur le Sénat¹⁰¹, alors que le Centre droit a déjà basculé en faveur des deux textes). Il n'entraîna pas la Commission qu'il présidait dans le parachèvement des travaux constitutionnels, tant et si bien que l'on dénonça son inertie. Lorsque Dufaure dépose, le 18 mai 1875, deux nouvelles propositions de loi pour compléter la Constitution et demande leur renvoi aux Trente pour examen, Batbie répond « avec résignation, que la commission se conformera à la volonté de l'Assemblée, mais qu'elle ne revendique pas l'honneur du renvoi »¹⁰². S'ensuit un vif débat au cours duquel même Luro, l'ancien ami de Batbie, demande la démission des membres de la Commission. Ceux-ci s'exécutent un à un, Batbie en tête ; « la Commission des Trente finit mal, dans le gâchis, comme elle a vécu », résumera Hanotaux. Une nouvelle Commission (la troisième depuis novembre 1872) sera formée, constituée de députés décidés à parachever l'œuvre constitutionnelle¹⁰³, œuvre que Batbie ne suit plus que de loin. Il votera toutefois, comme une bonne partie des députés de droite, le projet de la troisième loi constitutionnelle, sur les rapports entre les pouvoirs publics, promulguée le 16 juillet 1875, ainsi que la loi électorale pour la Chambre des députés (30 novembre 1875).

Ainsi, on peut, à certains égards, considérer que Batbie a manqué la chance historique, tout particulièrement pour un professeur de droit public, de jouer un rôle constituant majeur et de devenir l'un des « pères » de la Constitution de 1875. Mais il faut redire que la situation des monarchistes même les plus modérés était délicate : de plus en plus résignés à consolider, au plan constitutionnel, une république qui s'imposait à eux par défaut, ils répugnaient à réaliser cette entreprise eux-mêmes et laissèrent à d'autres le soin de s'en charger. De ce point de vue, Batbie est

¹⁰¹ « Les membres de la Commission des Trente murmurèrent quand on leur communiqua ce texte qui défigurait leur projet. Où étaient les représentants de l'Institut, des Universités, des Églises, les sénateurs à vie nommés par le Président de la République ? Disparue à jamais, cette panoplie qu'ils avaient si bien garnie. Ils durent s'incliner », résume Daniel Halévy (*op. cit.*, t. II, 1937, p. 166).

¹⁰² Hanotaux, *op. cit.*, t. III, p. 297.

¹⁰³ Elle sera présidée par Léonce de Lavergne, le leader du petit groupe d'orléanistes ayant basculé en faveur de l'amendement Wallon ; son rapporteur sera Edouard de Laboulaye.

parfaitement représentatif du courant majoritaire des Orléanistes de cette époque.

S'étant lui-même mis, en quelque sorte, hors du jeu pour les lois constitutionnelles, le professeur-député interviendra une dernière fois, le 31 juillet 1875, à l'Assemblée sur une question également institutionnelle mais de moindre importance, le projet de loi qui ôtait aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de ses membres pour la transférer au Conseil d'État, Batbie soutenant avec succès, cette fois, la position du gouvernement¹⁰⁴. Il est significatif qu'il réussît davantage lorsqu'il parlait avec la crédibilité d'un juriconsulte.

V. Le sénateur Batbie, un acteur ambigu de la crise du 16 mai 1877. La chimère de la présidence du conseil (décembre 1877)

Avant de se séparer, l'Assemblée nationale devait élire les 75 sénateurs inamovibles (sur 300 sièges) prévus par la loi constitutionnelle du 24 février (art. 1^{er}, 5 et 7). Les groupes constituèrent leurs listes. Le 9 décembre, Batbie fut désigné 4^e (sur 17) du Centre droit¹⁰⁵, ce qui témoigne une nouvelle fois que sa position était restée solide dans le groupe orléaniste (ou du moins ce qu'il en restait). Mais la liste échoue par la conjonction contre nature des gauches et de l'extrême-droite¹⁰⁶ laquelle, jouant la politique du pire, préfère faire entrer au Sénat une majorité de républicains plutôt que des Orléanistes qu'elle honnit.

Batbie se présente donc à un siège de département, non pas à la Chambre des députés mais bien au Sénat, censé être la place-forte

¹⁰⁴ *Le Figaro* du 1^{er} août 1875 rapporte : « M. Batbie vint jeter un peu de lumière sur la question, mais des lumières juridiques, c'est-à-dire peu récréatives. L'amendement de M. d'Andelarre [maintenant la vérification des pouvoirs aux conseils généraux en prévoyant un recours devant le Conseil d'État seulement en cas de contestation, ALD] semble inacceptable à M. Batbie pour des motifs tirés de Cujas et de Barthole [sic] et pour des raisons inspirées par Royer-Collard et feu Merlin. Le Conseil d'État est un tribunal qui ne peut en aucun cas servir de cour d'appel à un Conseil général. Les deux conseils jureraient d'être accouplés ensemble. D'autre part, les conseils généraux sont incompétents en matière de validation. Ils ne sont pas constitués pour examiner des procédures électorales, etc [...] ».

¹⁰⁵ Sur 85 votants, Batbie en obtient 78, après Broglie, Chabaud-Latour et Pasquier (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, II, p. 238).

¹⁰⁶ Ces « gentilhommes au cerveau pointu dont les bancs de la droite étaient garnis », écrivit joliment le duc de Broglie (*Mémoires*, II, p. 273).

conservatrice du régime. Il est élu sénateur du Gers le 30 janvier 1876¹⁰⁷.

Il semble avoir été élu président du groupe dit des « constitutionnels » (les orléanistes ralliés à la République)¹⁰⁸. Le fait paraît a priori étrange dans la mesure où les Orléanistes s'étaient gravement divisés autour de l'amendement Wallon et abordaient de manière discordante les premiers pas du nouveau régime. Sous ce rapport, Batbie était manifestement plus à droite que la frange des centristes comme Lavergne, Bocher ou Audiffret-Pasquier¹⁰⁹. Le plus probable est tout de même que l'ancien Centre droit de l'Assemblée nationale ait bien reconstitué un groupe unique au Sénat¹¹⁰ et le rôle important joué par Batbie l'année suivante tend à corroborer l'idée qu'il ait pu en être le président, comme on le verra.

Quoi qu'il en soit, Batbie est un sénateur actif. Il intervient notamment sur des questions pour lesquelles ses compétences juridiques sont requises¹¹¹. On lui confie à nouveau divers rapports¹¹². Un point retient l'attention puisqu'il témoigne parfaitement de l'influence de sa condition de professeur de droit public sur son activité parlementaire : le sénateur du Gers propose le 18 mars 1876, dans la séance inaugurale de la commission de révision du règlement à laquelle il appartient, la création de « commissions officieuses mi-parties (sic) de sénateurs et de députés, et qui auraient pour mission, à l'exemple de ce qui se passe en Angleterre, de prévenir les conflits possibles dans le cas où une

¹⁰⁷ Par 285 voix sur 545 électeurs sénatoriaux (le second élu appartient également au centre droit), mais au troisième tour seulement (avec le soutien des Bonapartistes, très puissants dans le Gers, mais sans l'appui du préfet, pourtant nommé en 1873). Broglie rapporte que son chef de cabinet, au Ministère de l'Instruction publique, appartenait à une famille bonapartiste (*Mémoires*, II, p. 306).

¹⁰⁸ Selon R. David, *La Troisième République*, Plon, 1934, p. 43.

¹⁰⁹ *L'Année politique* (1876) le classe d'ailleurs parmi les sénateurs de droite, non des « constitutionnels » ; encore qu'il ait affirmé plus loin (p. 396) : « M. Batbie, l'un des sénateurs constitutionnels ». Mais sans doute ce classement identifiait-il plus les tendances politiques elles-mêmes que les groupes effectivement constitués.

¹¹⁰ Ce que tendent à confirmer plusieurs articles de presse ou de revue de l'époque sur les événements de décembre 1877 (cf. plus bas).

¹¹¹ Il prend ainsi part à la discussion du projet de règlement du Sénat, le 8 juin 1876 (JO, p. 3986).

¹¹² Ainsi pour le projet de loi concernant le renouvellement des auditeurs de 2^e classe au Conseil d'État (il dépose son rapport le 11 juillet 1876).

loi adoptée par l'une de ces deux Chambres, serait amendée par l'autre ». Sa proposition est acceptée par la commission et Batbie la défend victorieusement en séance le 10 juin suivant¹¹³.

Mais le plus intéressant est encore à venir. On sait que les Républicains ayant triomphé aux élections à la Chambre des députés de mars 1876, Mac Mahon, Président la République animé de sentiments monarchistes, fut obligé de s'accommoder d'une cohabitation difficile avec deux cabinets successifs (dirigés d'abord par le centre gauche Dufaure puis, à partir de décembre 1876, par Jules Simon) soutenus (mais aussi parfois poussés à la surenchère) par une large majorité à la Chambre des députés. Le 16 mai 1877, le chef de l'État provoqua la démission de Jules Simon et forma un cabinet de combat, conservateur, dirigé par le duc de Broglie¹¹⁴. On observera que Batbie n'entre pas au ministère, pour différentes raisons dont son éloignement politique avec de Broglie, et probablement aussi son manque de combativité depuis 1873. Le conflit entre ce cabinet et la majorité républicaine est frontal, si bien que Mac Mahon dissout la Chambre le 25 juin, après l'avis conforme donné par le Sénat (faiblement dominé par la droite) le 22 juin ; Batbie, sénateur, vota bien sûr l'approbation à cette mesure.

Les élections des 14-28 octobre 1877, menées sous une forte pression gouvernementale, donnèrent la victoire aux républicains mais ceux-ci perdaient 37 sièges (ils en conservaient toutefois encore 119 d'avance). Broglie choisit dans un premier temps de temporiser, dans l'attente des élections cantonales fixées au 4 novembre. L'idée d'une résistance du Président et de son cabinet de combat est visiblement présente dès l'entre-deux-tours, quitte à changer de ministère¹¹⁵. Dès le lendemain du second tour, Mac Mahon charge un sénateur modéré, étranger à l'acte du 16 mai,

¹¹³ Elle devient l'alinéa 2 de l'article 130 du Règlement du Sénat : « Il peut également décider, sur la proposition d'un de ses membres, qu'une commission sera chargée d'entrer en conférence avec une commission de la Chambre des députés pour s'entendre sur un texte commun ». Ingénieux, ce mécanisme (qui préfigure les commissions mixtes paritaires de l'article 45 de la Constitution de 1958) ne sera toutefois que très rarement utilisé en pratique (J. Barthélémy, P. Duez, *Droit constitutionnel*, Dalloz, 2^e éd. 1933, p. 736-737).

¹¹⁴ Sur cette fameuse crise, cf. C. Pimentel (dir.), *La crise du 16 mai 1877. Édition critique des principaux débats constitutionnels*, avec une préface de J.M. Denquin, Dalloz, 2017.

¹¹⁵ G. de Broglie, *Mac Mahon*, Perrin, 2000, p. 366 et s. (l'auteur a pu consulter les Mémoires manuscrits inédits du maréchal-président).

Augustin Pouyer-Quertier, très influent (il préside la commission du budget au Sénat), de former un cabinet qui pourra faire adopter le budget pour 1879¹¹⁶. Celui-ci échoue. Le Président voudrait tenter une autre combinaison avec Audiffret-Pasquier, président du Sénat, afin de se concilier la chambre haute. Celui-ci se récuse et plaide en faveur du rappel de Dufaure, le plus modéré des républicains et que Mac-Mahon portait en estime. Il consulte encore puis envoie un ami sonder Dufaure, qui pose des conditions jugées inacceptables (la révocation de tous les fonctionnaires compromis dans l'acte du 16 mai). Finalement, les élections cantonales se tiennent le 4 novembre alors que le cabinet Broglie est toujours en place. Nouvelle défaite pour le camp conservateur¹¹⁷. Les rumeurs de coup d'État circulent.

Après avoir obtenu le vote d'un ordre du jour honorable de la part du Sénat, mais insuffisant pour poursuivre dans la résistance¹¹⁸, le cabinet Broglie démissionna le soir du 19 novembre. Mais Mac Mahon, encouragé par de nombreux courants du parti conservateur, notamment les Bonapartistes, ne voulut pas se soumettre tout à fait. Le 23 novembre, il forme un cabinet « d'affaires » (composé de non parlementaires) dirigé par le Général de Rochebouët. La Chambre des députés, qui a déjà voté la création d'une commission d'enquête pour examiner « les actes illégaux commis depuis le 16 mai », refuse d'entrer en relations avec lui (24 novembre). Le 27 novembre, elle refuse de régulariser les crédits ouverts par décret pendant l'absence des chambres. La situation paraît bloquée.

¹¹⁶ Un « ministère de détente », écrit Batbie (*Souvenirs*, p. 574-575).

¹¹⁷ Les républicains gagnent 114 sièges, Broglie étant lui-même battu dans l'Eure.

¹¹⁸ On simplifie ici un épisode qui fut en réalité plus compliqué. Dans un récit publié par son petit-fils, le légitimiste Charles Chesnelong, qui joua en vain un si grand rôle dans la tentative de restauration monarchique de 1873, rapporte que les trois groupes de droite étaient convenus que Batbie développerait une interpellation devant déboucher sur une résolution « approuvant » les déclarations du cabinet de Broglie mais les sénateurs constitutionnels exigèrent une rédaction plus neutre (le Sénat « prend acte des déclarations du gouvernement ») et ne voulurent plus que l'un des leurs la présentât, si bien que « Batbie se déroba » (ce fut le légitimiste Audren de Kerdrel qui parla) (C. Chesnelong, « lettre à sa femme, le 18 novembre 1877 », *L'avènement de la République 1873-1875*, Perrin, 1934, p. 220).

C'est dans ce contexte que Batbie sera sollicité et va jouer un rôle complexe, au cours d'une période assez confuse, sur laquelle les livres d'histoire ne concordent pas toujours exactement¹¹⁹.

Du 20 novembre au 14 décembre, résume Gabriel de Broglie, la France connaît une des périodes les plus tendues de son histoire parlementaire, une crise sèche qui se déroule en démarches secrètes, en tractations, en rumeurs, sur fond [...] de préparatifs militaires, de bruits d'insurrection et d'avertissements venus de l'étranger¹²⁰.

Il est très difficile de présenter avec précision et fiabilité ce qui s'est réellement passé, la plupart des livres d'histoire, sans doute faute d'éléments certains, ayant considérablement simplifié le déroulé des événements. Mais il faut tenter d'apporter quelques lumières à ce problème pour comprendre le rôle, très important, alors joué par Batbie, que les historiens ont généralement mais trop simplement présenté comme l'incarnation de la politique de résistance¹²¹.

Il semble que dès le 25 novembre, au lendemain de l'échec de la solution Rochebouët, Batbie ait été à l'Élysée après une réunion du Centre droit (du Sénat) pour déconseiller la résistance¹²². De multiples visites du sénateur-professeur à la Présidence sont attestées dans les jours suivants¹²³. Il aurait à chaque fois renouvelé son conseil au Président de « rentrer dans le régime parlementaire »,

¹¹⁹ Daniel Halévy l'admet lui-même (*op. cit.*, p. 320). Le récit le plus complet a été délivré dans un article intitulé « Cinq jours de crise », publié dans le journal *L'Estafette* du 6 janvier 1878. Mais Batbie écrira deux fois à ce journal pour contester la version publiée sans toutefois entrer dans les détails (cf. infra). Ses propres *Souvenirs* eux-mêmes ne sont pas d'une grande précision sur la chronologie exacte, et s'il a rédigé pour Mac Mahon le 21 décembre 1877 un rapport synthétisant les événements auxquels il a pris part, rapport qu'a pu consulter, dans les archives du maréchal, Gabriel de Broglie pour sa biographie (*op. cit.*, p. 382 et s.), ces documents ne clarifient pas tout ; les deux acteurs pouvaient avoir intérêt à édulcorer la réalité à leur profit. Cf. également A. Veilt, *La France du 14 octobre 1877 au 14 décembre 1877*, Montpellier, Navas & Waré, 1879.

¹²⁰ *Op. cit.*, p. 377.

¹²¹ Ainsi par exemple G. Hanotaux, *op. cit.*, t. IV, p. 209.

¹²² *Le Figaro* du 30 novembre 1877. *L'Année politique*, 1877, p. 396. Ce fait et les suivants tendent à accréditer le fait que Batbie était bien, à ce moment, président en titre du groupe des constitutionnels (orléanistes) au Sénat.

¹²³ *Le Figaro* du 30 novembre 1877. Ainsi le 28 novembre (où il est rapporté qu'il a d'abord conféré avec le secrétaire de la Présidence, le vicomte Emmanuel d'Harcourt, avant de voir Mac Mahon), puis le 1^{er}, le 2 et le 3 décembre.

c'est-à-dire de nommer un cabinet de gauche¹²⁴. Il est clair que Mac Mahon a beaucoup hésité dans la conduite à tenir, qu'il n'a cessé d'osciller entre la volonté de se soumettre mais de façon honorable, ou bien, très certainement sous l'influence de son épouse¹²⁵ et de certaines personnalités, souvent bonapartistes, qui l'entourent à cette époque, de résister d'une manière ou d'une autre. Cette période, écrit Hanotaux, « n'est plus qu'un ballotement d'une résolution à l'autre, [...] une bousculade de déterminations contradictoires »¹²⁶. Du 30 novembre au 5 décembre, les pourparlers entre l'Élysée et Dufaure sont multiples. On est souvent très près d'un accord, qui se rompt à plusieurs reprises. Il paraît assez certain que Batbie, à ce moment-là, joue les entremetteurs pour un compromis. Dans les premiers jours de décembre, Batbie et Pouyer-Quertier recommandent une nouvelle fois l'appel à Dufaure, en suggérant un cabinet mixte centre gauche avec quelques conservateurs¹²⁷.

Or, Mac Mahon, recevant encore Batbie le 5 décembre, à 17 heures l'aurait accueilli par ces paroles :

Vous n'avez cessé de me conseiller un ministère parlementaire ; aujourd'hui, on affirme que l'échec des négociations déjà entamées est dû à une équivoque et que l'équivoque est maintenant dissipée. Je vous donne donc la mission de former un cabinet ; en m'adressant à vous, sénateur, je veux rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que le Sénat ayant les mêmes droits que la Chambre, a des droits à exercer sa part de pouvoir.

Mais alors que Batbie demande à réfléchir, le maréchal lui aurait répondu avec vivacité : « il n'y a pas de temps à perdre ; tout de

¹²⁴ Le sénateur du Gers est « depuis huit jours un partisan résolu d'un ministère parlementaire » (*Le Figaro*, 7 décembre 1877).

¹²⁵ G. de Broglie cite plusieurs éléments très nets en ce sens (*op. cit.*, p. 381).

¹²⁶ *Op.cit.*, p. 209.

¹²⁷ Batbie, *Souvenirs*, p. 576 (mais sans indication de date). Chesnelong (*op. cit.*, p. 228-229) écrit que Mac Mahon chargea une première fois, le 5 décembre, Pouyer-Quertier et Batbie de former un cabinet centriste. Ils proposèrent la combinaison suivante : au choix du maréchal, les ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères ; trois portefeuilles pour le centre droit (Pouyer aux finances, Batbie à la justice et un troisième à déterminer) ; trois pour le centre gauche (la présidence du conseil et l'intérieur pour Dufaure, et deux autres non déterminés). Sur deux points (l'attribution de la présidence du conseil et la présence du Dufaure), ce récit diffère de celui du *Figaro*.

suite, tout de suite ! »¹²⁸. Il semble pourtant qu'il ne s'agisse pas, à ce moment, de former un cabinet de résistance véritable mais plutôt un cabinet de compromis, essentiellement appuyé par le Sénat (outre la majorité plus favorable, Mac Mahon paraît caresser encore l'espoir de pouvoir obtenir du Sénat une seconde dissolution). En fin de journée, on rapporte que Dufaure accepte de seconder la tentative de Batbie en promettant de s'entremettre auprès de la majorité républicaine¹²⁹.

Le lendemain, 6 décembre, Dufaure déclare qu'une telle combinaison n'est pas agréée par les gauches, qui exigent un cabinet homogène républicain. Mac Mahon charge alors Dufaure de composer le cabinet comme il l'entend¹³⁰. Mais la combinaison échoue à nouveau, le maréchal réitérant sa volonté de se réserver le choix des titulaires des portefeuilles de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, condition inacceptable pour Dufaure, pressé par la majorité de la Chambre. Nouvelle rupture (6 décembre)¹³¹.

C'est ainsi que Batbie, une nouvelle fois mandé à l'Élysée, accepte, en toute fin de journée du 7 décembre¹³², la mission de constituer lui-même un cabinet. Il s'agit donc de la seconde fois qu'il est officiellement chargé d'une telle mission.

Les journées du 8 au 12 décembre apparaissent comme particulièrement fiévreuses. Batbie consulte beaucoup. Mais, explique-t-il lui-même plus tard, « il rencontra des préoccupations de parti et des préoccupations personnelles. [...] Les chefs de parti se refusaient d'entrer et proposaient des hommes secondaires »¹³³. Le 8 décembre, il semble qu'il puisse compter sur plusieurs sénateurs de droite : Dupuy de Lôme (bonapartiste), Depeyre (un

¹²⁸ Récit publié par le journal *Le constitutionnel*, du 6 décembre 1877.

¹²⁹ D'après *Le Figaro* du 7 décembre 1877.

¹³⁰ *Le Figaro*, 8 décembre 1877.

¹³¹ Dans une lettre à Mac Mahon du 6 décembre, Dufaure réclame à celui-ci la réaffirmation solennelle et publique de l'irresponsabilité du président ainsi que de l'indépendance des ministres comme corolaire de leur responsabilité parlementaire (G. de Broglie, *op. cit.*, p. 381).

¹³² D'après une note officieuse de l'agence Havas, datée de 2 heures du matin, publiée par *Le Figaro* du 8 décembre (l'heure tardive peut expliquer que la plupart des historiens mentionnent la date du 8 décembre). Mais Batbie, *Souvenirs*, p. 579, raye lui-même la mention « pris dans la majorité du Sénat » (certains ministres pressentis n'étant pas parlementaires).

¹³³ Batbie, *Souvenirs*, p. 580-581.

légitimiste, ancien ministre de Broglie en 1873), Daru (orléaniste, ancien ministre d'Émile Ollivier en 1870, pour les finances) et Vandier¹³⁴. Ce sont surtout les sénateurs constitutionnels qu'il faudrait convaincre. Or, ce même 8 décembre, une réunion de ce groupe au Sénat exprime des doutes (Bocher, très proche des princes d'Orléans et président du groupe Centre droit à l'Assemblée nationale en 1874-75, se dit hostile tant à une seconde dissolution qu'à la démission de Mac Mahon). Pourtant, les membres présents auraient fini par décider, par 15 voix contre 4, de ne pas exclure absolument d'approuver une nouvelle demande de dissolution de la Chambre par le Président¹³⁵. Si le fait était exact, il pourrait expliquer que Batbie (et d'autres) aient pu croire qu'une attitude de résistance pouvait être poursuivie.

En revanche, le lendemain, 9 décembre, se tient une réunion un peu plus large des sénateurs constitutionnels. L'essentiel de cette réunion a été relatée par le journal *Le Soir*, organe proche des constitutionnels¹³⁶. « M. Batbie a parlé longuement et à fréquentes reprises, expliquant de nouveau les incidents de ces derniers jours, les négociations engagées, puis rompues [...] ; enfin, faisant appel au dévouement de ses collègues, et leur demandant leur concours pour l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée et pour la défense de la politique conservatrice ». Mais, cette fois, une majorité de sénateurs constitutionnels, en particulier à la suite d'une intervention très vive de Bocher, se déclarent contre la direction suivie¹³⁷. « M. Batbie est revenu à la charge, insinuant, doucereux, mais sans préciser davantage le but qu'il poursuit, le programme du ministère qu'il veut constituer »¹³⁸. Il tente de justifier sa démarche en la fondant sur l'engagement de Mac Mahon vis-à-vis du parti conservateur d'être « une sentinelle contre le radicalisme et la révolution »¹³⁹.

¹³⁴ C. de Valframbert, *Répertoire politique de l'année 1877*, p. 861.

¹³⁵ D'après *Le Figaro* du 9 décembre.

¹³⁶ Elle est restituée par A. Veilt, *La France du 14 octobre 1877...*, *op. cit.*, 1879, p. 82-86.

¹³⁷ Hanotaux, *op. cit.*, t. IV, p. 212. Batbie, *op. cit.*, p. 581-582.

¹³⁸ Veilt, *loc. cit.*

¹³⁹ Batbie se permet de blâmer ceux qui avaient fait prendre à Mac Mahon l'engagement de rester à son poste quoi qu'il arrive, « reconnaissant qu'il aurait mieux valu que le maréchal déclarât qu'il se retirerait si le pays lui donnait tort » (*ibid.*).

Arrivant à la question de la dissolution, M. Batbie a déclaré, sans grande conviction d'ailleurs, qu'il considérait cette mesure comme très-périlleuse et n'en n'était pas le partisan. Mais il n'a pas répondu aux questions si précises de M. Bocher et n'a point fait connaître ses intentions. Un membre de la réunion propose de renouer tout de même avec Dufaure. Cette idée a paru être favorablement accueillie par la majorité de la réunion et même par M. Batbie, qui a fait un éloge très-chaud de M. Dufaure [...]. En résumé, la fraction des constitutionnels semble résolument opposée à la résistance et à la dissolution, et nous ne serions pas surpris qu'en présence de ces dispositions, M. Batbie renonçât à sa mission et priât M. Dufaure de prendre sa place¹⁴⁰.

Batbie ne désarme pourtant pas¹⁴¹. Le 9 décembre au soir, la liste des membres de son cabinet semble prête ; il n'est plus question de cabinet mixte : toutes les personnalités sollicitées sont clairement de droite. « Les jours qui suivent se déroulent dans une agitation désordonnée car les ministres démissionnaires et les futurs ministres assistent aux mêmes réunions et embrouillent les discussions », note Gabriel de Broglie¹⁴². On peut ajouter que, selon la tournure des discussions, certaines personnalités pressenties renoncent, tandis que d'autres acceptent de rentrer dans la combinaison¹⁴³.

Le lundi 10 au matin, lors d'une réunion à l'Élysée, Batbie présente une esquisse de programme, plutôt « musclé » : en cas de refus de vote du budget par la Chambre, le gouvernement, prenant appui sur une résolution favorable du Sénat, décréterait le budget et procéderait à une nouvelle dissolution et à des élections dans un délai assez long. Certains ministres, notamment Rochebouët, plaident en faveur de la proclamation de l'état de siège, d'autres

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Chesnelong, évoquant la présence de Batbie à la réunion des sénateurs constitutionnels du 9 décembre, rapporte (*op. cit.*, p. 231-232) que seuls six ou huit sénateurs constitutionnels seraient absolument hostiles à la résistance, tandis que les autres suivraient le maréchal. On peut supposer que c'était l'évaluation (excessivement optimiste, sans doute) que Batbie faisait de l'état d'esprit de ses amis sénateurs.

¹⁴² *Op. cit.*, p. 382.

¹⁴³ Dans la journée du 10, la liste est ainsi : Présidence du conseil et Instruction publique : Batbie ; Intérieur : de Montgolfier ; Justice : Depeyre ; Finances : Maillé ; Travaux publics : Jahan ; Commerce : Vandier ; Affaires étrangères : de Banneville ; Marine : Dompierre d'Hornoy ; Guerre : de Rochebouët.

imaginent un référendum sur le budget¹⁴⁴. Mac Mahon accepte la perspective d'une nouvelle dissolution mais refuse de retarder les élections au-delà de trois mois (un tel délai était prescrit par l'article 5 de la loi du 25 février 1875) ; il n'écarte pas l'idée d'un référendum mais refuse l'idée de l'état de siège. D'autres réunions se tiennent jusqu'au soir, sans dégager de position cohérente. Le lendemain, 11 décembre, Mac Mahon, insistant sur sa volonté de ne pas sortir de la légalité, annonça son intention de démissionner. Batbie, sans doute déjà prêt à renoncer¹⁴⁵, rédigea un projet de message en ce sens. Mais les membres du Cabinet Rochebouët, démissionnaires, considérèrent qu'ils ne pouvaient porter eux-mêmes un tel message aux chambres. La journée se termina dans une certaine confusion. « Le projet de démission fut abandonné et on reprit les négociations pour la formation d'un ministère pris dans la majorité du Sénat »¹⁴⁶.

Le 12 décembre au matin, Pouyer-Quertier confirme une nouvelle fois son refus de prendre les finances et met en garde contre tout projet de perception illégale des impôts. Batbie finit par renoncer dans l'après-midi¹⁴⁷, conseillant de renouer avec Dufaure et enjoignant à Mac Mahon de ne pas démissionner¹⁴⁸. Ce dernier cède, les larmes aux yeux, ainsi qu'il est rapporté de plusieurs sources.

Ce même jour, le maréchal fait appeler Audiffret-Pasquier afin que celui-ci s'entremette avec Dufaure. Le duc¹⁴⁹, arrivant à l'Élysée,

¹⁴⁴ D'après Chesnelong (*op. cit.*, p. 233-235), Daru aurait même plaidé pour la combinaison de l'état de siège et du report des élections à six mois ; ces deux conditions n'ayant pas été agréées, il refusa le portefeuille des finances.

¹⁴⁵ Ce qu'affirme Halévy, *La république des Ducs*, *op. cit.*, p. 320.

¹⁴⁶ Batbie, *Souvenirs*, p. 584. Selon Veilt, *La France du 14 octobre...*, *op. cit.*, p. 89), le 11 décembre à 15 h, dans la nouvelle combinaison projetée, Batbie aurait pris le ministère de l'intérieur et la présidence du conseil.

¹⁴⁷ Non sans avoir, d'après Chesnelong (*op. cit.*, p. 234), une nouvelle fois insisté auprès de Daru pour que celui-ci accepte le portefeuille des finances, mais ce dernier en resta à son refus du 10 décembre.

¹⁴⁸ Position partagée par toute l'équipe de ministres putatifs, que cite Batbie dans ses *Souvenirs* (p. 586) : Pouyer-Quertier (qui est resté alors qu'il a refusé à plusieurs reprises de prendre les finances), Depeyre, de Banneville, de Rochebouët, Leguay, de Larcinty, Ancel et d'Espouville.

¹⁴⁹ Le noble duc, de petite taille était d'un tempérament volcanique : on le désigna comme « un hanneton dans un tambour » (Halévy, le mot serait de Thiers). « Discuter froidement lui était à peu près impossible », rapporte Claveau (*op. cit.*, p. 134).

se heurte à Batbie qu'il prend violemment à partie. Mac Mahon a relaté la scène en ces termes :

Nous voilà enfin débarrassés de vous ! Et, lui mettant le poing sous la figure, il ajouta : Vous êtes un misérable, un traître à notre pays ; par votre désir d'obtenir un ministère, vous n'hésitez pas à risquer d'amener la guerre civile en France. Oui, vous êtes un infâme. Et il faisait déjà un geste pour le frapper, lorsque je me précipitai entre eux et le rejetai en arrière¹⁵⁰.

Batbie ne tait pas l'incident dans ses *Souvenirs*, mais en donne une version légèrement plus douce :

Nous eûmes avec le duc Pasquier une conversation dont le commencement fut aigre et qui se termina par une scène des plus violentes. [...] J'ai relevé des paroles offensantes pour moi et là-dessus, le duc s'est emporté jusqu'à me dire les choses les plus blessantes, ajoutant que si je n'étais pas satisfait, je le trouverais 47, rue Bassano (c'était le numéro de son hôtel).

C'était donc quasiment une invitation à un duel. Batbie semble l'avoir sérieusement envisagé. Mais son état physique étant ce qu'il est, le sénateur Lareinty, qui fut mêlé aux tractations gouvernementales autour de Batbie, offre de le remplacer¹⁵¹. Finalement, cela s'arrange par l'entremise de Bocher, l'autre chef des sénateurs orléanistes, si bien que le bouillant Pasquier écrit une lettre d'excuses¹⁵².

L'après-midi du 13 décembre, Conseil des ministres. Mac Mahon cède et fait appeler Dufaure. Il signe le soir même les décrets de nomination des membres d'un cabinet purement républicain. On jugea sévèrement Batbie, sur un ton moqueur à gauche¹⁵³, sérieux à droite¹⁵⁴.

¹⁵⁰ Mac Mahon, *Mémoires inédits*, t. V, p. 358 (cité par G. de Broglie, *op. cit.*, p. 384 et par F. Pisani-Ferry, *Le coup d'État manqué du 16 mai 1877*, Robert Laffont, 1965, p. 304-305).

¹⁵¹ Lettre de Lareinty au *Figaro* daté du 20 décembre 1877 (p. 1) qui relate la dispute Pasquier/Batbie et le fait qu'il a proposé à Batbie de le remplacer.

¹⁵² Finalement, Bocher « fait entendre raison à son ami et tout s'est terminé par une lettre excellente où se trouvent les grandes qualités de cette nature généreuse, fort aimable au repos mais par trop bouillante à la moindre cause qui l'excite » (Batbie, *Souvenirs*, p. 587-588, note).

¹⁵³ « À coup sûr, l'énorme Anselme-Polycarpe Batbie n'est point l'homme qui convient » (*La Lanterne*, 13 décembre 1877).

¹⁵⁴ « Pitoyable odyssee du gâchis conservateur » (*Le Constitutionnel* du 7 janvier 1878).

Dans toutes les combinaisons annoncées, la dissolution, et, par conséquent la perception illégale de l'impôt, étaient au bout du programme de résistance. Et M. Batbie, cet étrange homme d'État qui avait si vigoureusement dépeint au Maréchal les dangers de cette résolution, semblait maintenant l'accepter sans frayer¹⁵⁵.

L'épisode n'est certes pas glorieux. Et si des mystères demeurent dans une certaine mesure sur l'ensemble de la crise du 16 mai¹⁵⁶, tenter d'apprécier le rôle de Batbie dans le dénouement laborieux de la crise oblige d'abord à se poser la double question : pourquoi Mac Mahon a-t-il choisi d'appeler Batbie ? Et pourquoi Batbie a-t-il accepté la mission confiée par le maréchal-président ?

Même si le sénateur-professeur était connu pour ses positions conservatrices depuis 1872, il paraît difficile de prétendre qu'il s'imposait tout naturellement à ce moment-là ; les principales têtes politiques du camp conservateur (de Broglie, Buffet) étaient hors-jeu mais d'autres personnalités auraient pu faire l'affaire. Or, il est avéré que Batbie n'a pas été au départ favorable à une attitude de résistance ; il a visiblement longtemps recommandé l'appel à Dufaure ou, à tout le moins, la formation de ministères de compromis, non point de résistance musclée. En réalité, c'est l'attitude sans cesse changeante de Mac Mahon, oscillant entre scrupules légalistes, résignation, raideur et orgueil, qui semble pouvoir expliquer la difficulté à dénouer la crise. Sans doute aussi fût-il poussé par une partie de son entourage à résister. De son côté, Batbie a fait montre de disponibilité pour conseiller Mac Mahon après l'échec de la solution Rochebouët, et a pu passer pour un homme raisonnable tout en étant acceptable pour les partisans de la résistance¹⁵⁷. S'est-il laissé griser par la perspective d'occuper la tête du cabinet ? De prendre en quelque sorte sa revanche sur sa sortie (à ses yeux) prématurée du cabinet en novembre 1873 ?

¹⁵⁵ *L'Année politique* 1877, p. 400.

¹⁵⁶ Batbie n'écrivit pas moins de deux lettres (6 janvier et 8 janvier 1878) au journal *l'Estafette* pour protester contre le récit des journées de décembre, en particulier sur les détails du programme de résistance tels qu'ils étaient rapportés, sans toutefois révéler positivement la teneur de son propre plan. Il se peut qu'il n'ait pas voulu apparaître comme ayant sérieusement envisagé des mesures illégales.

¹⁵⁷ Nous avons vu que son directeur de cabinet était bonapartiste et qu'il avait su gagner le soutien de ce parti pour être élu sénateur en 1876.

Un point est tout de même frappant : Batbie apparaît, dans ce que nous savons des débats, en particulier du 8 au 12 décembre, moins comme un leader, sachant clairement où il voulait aller, que comme un coordinateur, un arrangeur, un négociateur remarquablement opiniâtre, mais dépourvu d'idées précises quant au plan à adopter¹⁵⁸. Et qui ne paraît pas avoir eu, au fond, de difficulté à s'incliner au moment de la volte-face de Mac Mahon le 11 décembre¹⁵⁹.

Finalement, on ne peut s'empêcher de considérer que Batbie était à contre-emploi dans cette affaire, et que la tension entre l'universitaire (réaliste) et le politique (peu à peu porté par la résistance) était manifeste. Il est difficile de ne pas se dire que sa première qualité aurait dû le conduire à davantage de prudence¹⁶⁰.

VI. Un opposant marginalisé sous la République opportuniste (1878-1887)

Les années qui suivirent furent nettement plus calmes pour le sénateur Batbie. Il parvint à conserver son siège à la Haute Assemblée en janvier 1879¹⁶¹, cette fois pour 9 ans¹⁶². À partir de cette date, les républicains ayant conquis la majorité au Sénat, Batbie se retrouve dans la minorité. Il s'inscrit clairement, comme tous les monarchistes (même Pasquier et Bocher), dans l'opposition (largement impuissante) aux différents gouvernements républicains¹⁶³.

¹⁵⁸ Dans un passage de ses *Souvenirs* (p. 584-585), Batbie déplore le temps perdu depuis le début de novembre et suggère qu'une nouvelle dissolution immédiatement décidée aurait permis d'organiser les élections avant la fin de l'année afin d'obtenir un budget dans les temps. Un tel scénario paraît toutefois trop optimiste, compte tenu de l'hostilité croissante des sénateurs constitutionnels. Quant à sortir de la légalité, Batbie se borne à dire que cela eût été « assumer une lourde responsabilité et le maréchal était moins que personne disposé à la prendre » (*ibid.*).

¹⁵⁹ Le professeur-sénateur souligne finalement que l'attitude de plus en plus hostile du groupe des constitutionnels rendait la résistance impossible.

¹⁶⁰ Tel est aussi le point de vue, nuancé, de Vidal (*op. cit.*, p. 35-36).

¹⁶¹ Par 303 voix sur 541 (un peu plus que son collègue également orléaniste Lacave-Laplagne : 297 voix). Il a donc même gagné des voix par rapport à son élection de 1876.

¹⁶² Le Sénat devant être renouvelé par tiers tous les trois ans. Or, le tirage au sort avait déterminé la série B (avec le Gers) comme devant être renouvelée en premier.

¹⁶³ Le *Dictionnaire général de biographie contemporaine*, d'A. Bitard (1878, p. 92), très peu objectif prétend que, « réactionnaire avant tout », Batbie, appartenait désormais au groupe parlementaire de l'Appel au peuple (bonapartiste), ce qui paraît tout de même douteux.

Il est cependant loin d'être complètement inactif et intervient tout au long de ces années sur différents sujets, souvent en rapport avec ses compétences de juriste (à l'occasion de révisions du Code civil, du Code d'instruction criminelle ou encore de l'organisation judiciaire), ou bien à propos des affaires d'enseignement et de cultes¹⁶⁴. Il parvint à faire voter en 1881 sa proposition de loi relative aux enfants d'étrangers naturalisés, leur permettant d'adopter la nationalité française même pendant leur minorité, et sous certaines conditions. Il déposa, en octobre 1886, une importante proposition de loi sur la nationalité et la naturalisation, qui ne vint en seconde lecture qu'en janvier 1887, et qui rendit la naturalisation plus facile et moins onéreuse¹⁶⁵. Mais, en dehors des sujets relativement techniques, il ne joua plus de rôle politique de premier plan.

Sa fin de carrière à la Faculté de droit de Paris semble avoir été un peu terne :

Alors qu'il demande à plusieurs reprises à reprendre son enseignement comme son statut de professeur le lui permet, Batbie se heurte systématiquement aux doyens qui craignent des troubles étudiants s'il monte en chaire. Le 21 octobre 1879, une note au directeur de l'enseignement supérieur transmet la demande du doyen d'accorder un congé avec traitement à Batbie pour l'année 1879-1880 : « (Le doyen) craindrait que la tranquillité de l'École ne fût compromise si ce professeur reprenait son cours ». (Notation en marge : « oui ») Le courrier du doyen du 17 octobre 1879 suggère cependant que Batbie continue de participer aux examens autant que ses fonctions politiques le lui permettront¹⁶⁶.

Cependant l'affiche des cours de la Faculté de droit de Paris pour l'année 1880-1881 annonce bien que Batbie assurera le cours de Droit administratif de Licence ainsi que le Cours d'économie politique. Mais cet affichage officiel n'excluait sans doute pas que le titulaire officiel du cours fût durablement remplacé¹⁶⁷.

¹⁶⁴ L'ensemble de ses interventions et rapports au Sénat est recensé par année dans la table nominative sur le site senat.fr (Anciens sénateurs III^e République).

¹⁶⁵ Finalement, la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité introduisit un droit du sol contraignant pour une partie des étrangers nés en France.

¹⁶⁶ G. Richard, *Enseigner le droit public...*, *op. cit.*, p. 48-49.

¹⁶⁷ D'après G. Richard, (*op. cit.*, p. 835), ce sont Léon Cassin (de 1871 à 1882) puis Henry Michel (1884-1886) qui assurèrent le cours de Batbie.

Outre son manuscrit *Les origines de la Troisième République*, déjà évoqué, Batbie avait, semble-t-il, entrepris d'écrire un livre d'histoire politique « considérable », qu'il laissa inachevé. Il devait avoir pour titre *Les responsabilités* et passer en revue les principaux événements politiques de la France depuis 1789, en s'efforçant d'en discerner les causes et surtout d'en bien fixer les responsabilités¹⁶⁸.

Si l'image que laisse Batbie en tant qu'acteur politique est nécessairement contrastée, il n'en demeure pas moins que le personnage, pittoresque à certains égards, n'était ni banal, ni même antipathique. À défaut, sans doute, d'avoir été un homme de gouvernement, il a, par sa qualité de professeur de droit public qui a grandement influé sur son rôle parlementaire, joué un rôle intéressant, quoiqu'inscrit dans les rangs des vaincus de l'histoire (du moins d'une certaine histoire). Sans être un leader politique, ni même un grand orateur (encore que bon débatteur, mais la plupart de ses discours sont surtout issus de ses rapports), Batbie a été incontestablement une figure (à tous les sens du terme) de la vie parlementaire française qui, aujourd'hui, en manque cruellement.

Armel LE DIVELLEC
Professeur de droit public,
Université Paris II (Panthéon-Assas)

¹⁶⁸ « Les responsabilités », *Le Figaro*, 17 juin 1887 (article non signé).